RAPPORT SEMESTRIEL TECHNIQUE

Période : Juillet 2010 –Janvier 2011

Janvier 2011

Identification du projet

Numéro du projet : N°P05/FGSC-ACDI/010-011

Titre du projet : **Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C)**

Nom de l'organisation partenaire : **Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)**

Période couverte par le projet : Juillet 2010 – Juin 2011

SOMMAIRE

Page

I-Introduction :……3

I.1. Contexte

I.2. Les faits marquants de la période dans l'environnement interne et externe de la mise en œuvre du projet.

II- Etat d'avancement du projet……5

II.1. Activités réalisées durant la période au regard des activités prévues.

II .2. Résultats atteints ou progression vers les résultats durant la période au regard des résultats prévus.

II.3. Résultats inattendus atteints.

III. évaluation de la situation……..12

III.1. Suivi des risques et des stratégies de mitigation identifiés pour le projet.

III.2. Difficultés ou contraintes rencontrées. Solutions apportées.

III.3. Suivi des mesures recommandées lors de la dernière mission du responsable du fonds.

III.4. Taux de réalisation des extrants et des effets prévus et d'utilisation du budget.

III.5. Lien entre les résultats atteints par le projet et les résultats prévus du fonds.

IV. Activités prévues pour le prochain trimestre. ……22

V. Leçon apprise de la mise en œuvre du projet. ……..25

VI. Conclusion……25

VII. Annexes ……26

ANNEXE 1 : Liste CPF et Cartographie des CPF autour des cinq forêts communales cibles du projet
ANNEXE 2 : Modèle de TDR de mission de terrain
ANNEXE 3 : Modèle de rapport de Mission
ANNEXE 4 : Modèle de module de formation
ANNEXE 5 : Modèle d'exposé fait lors des conseils municipaux
ANNEXE 6 : Modèle de fiche de suivi des activités du projet
ANNEXE 7 : Quelques activités en images

I - Introduction

I.1. Contexte

L'implication des populations locales dans la gestion des ressources forestières est une préoccupation de la politique forestière camerounaise. La loi forestière de 1994 et ses textes subséquents intègrent bien cette dimension de la gestion participative des ressources. Dans ce processus de mise en place d'un système d'aménagement rationnel et durable des forêts environnantes, il et prescrit dans le cadre de la décision 135 fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent, la mise en place des comités paysans forêt (CPF) là où il n'existe pas de structure représentatives des communautés. Les CPF sont des intermédiaires privilégiés entre l'administration forestière et les populations.

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale au Cameroun (PAF2C), le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), agence d'exécution des projets de l'ACFCam (Association des Communes Forestières du Cameroun), a identifié les CPF comme acteurs importants dans la mise en œuvre du son projet « **Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales** » qui bénéficie d'un appui financier du Fonds gouvernance et Société Civile (FGSC) du Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne (BACC) au Cameroun.

Il revient pour l'essentiel de contribuer à la mise en place d'un réseau fort et dynamique de structures d'intermédiation populations locales / autres acteurs de la gestion forestière, et favoriser l'implication de la société civile locale et des communautés dans la protection des écosystèmes forestiers

A cet effet, l'ACFCam à travers le CTFC s'est engagé avec ses partenaires à contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière en agissant sur les Comités Paysans Forêts.

La période de mise en œuvre de ce projet étant de douze (12) mois, à mis parcours du processus, il est important de relever les faits marquants de cette période dans l'environnement interne et externe du projet et susceptible d'avoir une incidence sur les résultats.

I.2. Les faits marquants de la période dans l'environnement interne et externe de la mise en œuvre du projet.

- **Environnement interne :**

- Les ressources humaines internes limitées
- Faible consommation budgétaire
- Faible communication entre les deux Antennes du CTFC concernées par le projet sur les expériences et des « lessons learnt » concernant les CPF.

- **Environnement externe :**

- Les ressources financières limitées dans certaines communes, qui a entrainé un défaut de contribution propre des communes, retardant ainsi la mise en œuvre des activités ; d'où une certaine discontinuité entre l'action du CTFC et celle des communes ;

- Les communes et particulièrement les maires sont insuffisamment sensibilisés sur la nécessité des CPF, en conséquence leur intérêt et leur engagement (activités et financement) dans la mise en place des CPF était très limités ;
- Niveau intellectuel des populations locales exagérément bas dans la majorité des communes cibles du projet dans les Régions de l'Est, Centre et du Sud situées en zones rurales ; d'où une certaine difficulté dans le processus d'appropriation du projet par les communautés (principales cibles du projet) ;
- Il manque un statut clair pour les CPF, la législation laisse cet aspect ouvert, mais le statut influence énormément le fonctionnement du CPF ;
- La composition du CPF, donnée par la loi, et trop stricte et pas flexible, elle n'est pas adaptable aux environnements différents ;
- La majorité des Cellules de Foresterie Communale (CFC) était très engagée de mettre en place des CPF, dans les communes pilotes, où ils ont reçu un soutien financier par le CTFC, le processus est bien avancé ;
- Existence d'un climat de méfiance généralisé entre les populations locales et la commune ; et entre la commune et les exploitants forestiers (collaborateurs privilégiés dans la mise en œuvre du projet) ;
- Le climat relationnel tendu dans certaines communes : faibles communication entre la CFC et le maire et/ou les autres services communaux ;
- La majorité des Chefs de CFC n'ont ni un contrat avec la commune, ni un salaire, ni un budget de fonctionnement dont malgré leur engagement, il pourrait y avoir des frustrations dans l'exécution leurs missions avec les CPF ;
- Tous les Chefs de CFC, qui sont accompagnés par le CTFC, ont eu la possibilité de suivre les formations sur le CPF lors des formations CFC organisées chaque trois mois par le CTFC.

Photo 1 : Participants à l'Atelier d'harmonisation des stratégies d'appui aux CPF, Bertoua 02 et 03/08/2010

II - Etat d'avancement du projet

II.1. Activités réalisées durant la période au regard des activités prévues.

	VOLETS/ACTIVITES	PERIODE (Jul 2010 - jan 2011)							EXPLICATION
		Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	
1	Volet 1: Création des structures représentatives locales								
1.1	Identifier les CPF existants (villages concernés) ou les associations représentatives de la population mises en place par les concessionnaires forestiers ou les communes.	X							- L'identification des CPF dans les cinq (05) communes cibles du projet (Batouri, Dimako, Djoum, Lomié, Messondo) a été réalisée - Un répertoire des CPF existants autour des forêts communales est constitué - La cartographie des CPF autour des forêts communale a été réalisée et la certification des cartes est en cours.
1.2	Appuyer à l'identification et la sensibilisation des groupes cibles dans les villages riverains concernés par la création des CPF-FC.	X	X	X					-Un atelier d'harmonisation des stratégies d'intervention des CPF a été organisé à Bertoua du 03 au 04 Août 2010 avec les différentes parties prenantes -Organisation des séances de concertation à Batouri et Lomié -deux missions d'information et de sensibilisation à DJOUM et MESSONDO
1.3	Appuyer les CFC à la mise en place des CPF dans les villages riverains aux FC en veillant à la représentativité égale du genre (Femme/homme) et des représentants par activités anthropiques types liées à la forêt (pêcheur – récolteur PFNL– chasseur, etc.)		X	X	X	X			-Accompagnement des CFC à la mise en place des CPF à Lomié, Batouri et Djoum et des élections des CPF ont été organisées; A Messondo et à Dimako les CPF existaient déjà.
2	Volet 2: Renforcement des capacités								

2.1	**Former les conseillers communaux lors des conseils communaux à leur rôle notamment vis-à-vis de la foresterie communale et de la population riveraine.**					X	X	X	- Responsables communaux, Conseillers municipaux, populations locales, sont sensibilisés sur l'importance des CPF pour l'aménagement des forêts communales (Batouri,Djoum et Messondo) lors des conseils municipaux
2.2	**Élaborer de modules de Formations thématiques pour les CFC et les CPF sur :** • **L'organisation des CFC et des CPF (administration interne);** • **La planification et la répartition de leurs activités (plan de travail et budget fonction du genre);** • **La vulgarisation de la législation (concept pour l'atteinte de la légalité) et,** • **Le suivi de l'exploitation forestière proprement dite (outils de suivi des inventaires d'exploitation, DF 10, fiches d'alertes, etc.)**	X	X	X	X	X	X	X	Élaboration des modules de Formations thématiques pour les CFC et les CPF sur : • L'organisation des CFC et des CPF • La planification et la répartition de leurs activités • Le fonctionnement des CPF • La vulgarisation de la législation et de la foresterie communale
2.3	**Élaborer des outils de suivi de l'exploitation forestière pour les CFC et les CPF**	X	X	X	X				-Des modules de formation concernant le suivi de l'exploitation forestière ont été conçus et mis à la disposition des CFC lors des trois formations organisées à Messondo, Lomié et Djoum
2.4	**Accompagner les cellules de foresterie communale et les CPF en matière d'organisation et leur fonctionnement**	X	X	X	X	X	X	X	-Des élections ont été organisées à Djoum, Lomié et Batouri et un module sur l'identité et le règlement intérieur du CPF et un rappel sur la démarche de mise en place et d'accompagnement des CPF et leur rôles ; Vie associative ont été élaborés. - Des missions de suivi de la mise en œuvre des activités des CFC et CPF ont été réalisées à Batouri, Messondo, Djoum et Lomié.
2.5	**Outiller et accompagner les CFC en ce qui concerne la gestion forestière**		X	X	X	X	X	X	-un guide de mise en place des CPF a été élaboré et sera publié bientôt -Des fiches techniques sont élaborées et seront publiées bientôt -une étude socio économique

									a été réalisée à Batouri -Les CFC des cinq (05) communes cibles ont été dotées de GPS, des boussoles décamètres, carnet de chantier et tenues.
3	**Volet 3: Communication-Information**								
3.1	**Appuyer l'élaboration d'un système de communication communale (installation des panneaux d'affichage dans chaque villages riverains et diffusion des infos relatives à la gestion forestière)**				**X**	**X**	**X**	**X**	**-**Des panneaux ont été faits pour les CPF et les Communes cibles du projet -le guide de mise en place des CPF est en cours de publication
3.2	**Appuyer à l'élaboration d'un système d'alertes des infractions environnementales (villages riverains - commune)**				**X**	**X**	**X**	**X**	**-**Les CFC des cinq (05) communes cibles du projet ont été dotées d'une moto chacune pour la surveillance de leur massif forestier ; un cahier de charge accompagne l'utilisation de cette moto. - Des frais de fonctionnement de téléphone des bureaux du CPF et des CFC ont été remis aux concernés dans les cinq communes cibles du projet
3.3	**Accompagner les communes à la mise en place d'actions d'information et de répression avec le MINFOF, MINEP, la gendarmerie et /ou le MINATD,**		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	-A messondo, des activités de lutte contre l'exploitation illégale du bois d'ébène ont été réalisées en collaboration avec la gendarmerie de Messondo et les services de la Délégation Départementale du MINFOF du Nyong et Kélé et un rapport est disponible
4	**Volet 4: Valorisation des acquis –Révision législation forestière**								
4.1	**-Formuler des propositions à l'attention du Comité national de relecture de la législation forestière dans les domaines suivants : - la viabilisation des**		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**-** Le CTFC a organisé un atelier de réflexions sur les nouvelles dispositions de l'arrêté conjoint n°0520 du 28 juillet 2010 et les propositions de

	structures représentatives des populations autour des forêts du domaine forestier permanent pour présenter au Comité national chargé de la relecture de la loi forestière **- transfert de compétences environnementales aux communes notamment de pouvoir suivre/contrôler et saisir.**								révision de la loi forestière en son siège à Yaoundé les 9 et 10 septembre 2010 à l'issus duquel des propositions ont été formulées par les maires ; un rapport de l'atelier est disponible au CTFC et sur son site web www.foretcommunale-cameroun.org
4.2	**Accompagner l'ACFCAM à participer aux réunions du Comité national de relecture de la législation forestière et à partager les acquis d'expérience du projet**	X	X	X	X	X	X	X	-Les réunions du comité national de relecture de la législation forestière sont convoquées par le MINFOF et n'ont pas eu lieu jusqu'à présent ; cependant, le CTFC a travaillé avec des maires pour formuler des contributions en fonction des thématiques retenues pour les réunions.
5	**Volet 5 : Suivi – Évaluation**								
5.1	**Suivre et évaluer les activités des CFC relatives au projet lors de chaque visite du CTFC dans la commune.**	X	X	X	X	X	X	X	-Trois missions de suivi de Direction ont été réalisées dans les communes de Dimako, Messondo et Djoum -Une mission de suivi de la présidence de l'ACFCAM a été réalisée dans la commune de Dimako.
5.2	**- Évaluer semestriellement la mise en œuvre du projet avec l'équipe d'évaluation du PAF2C et restituer les résultats de suivi/évaluation lors du comité de pilotage,** **- Organiser un atelier annuel de partage de connaissance avec les parties prenantes**						X		-les premiers résultats du projet FGSC ont été présentés au 7ème comité de pilotage du PAF2C du 07 janvier 2011
	Renforcement organisationnel								
	Mise à jour du manuel de procédure		X					X	-La mise à jour du manuel de procédure a eu lieu au mois d'Août 2010 en y intégrant les

									recommandations de l'audit financier du FGSC ; mais ce manuel devant être validé par le comité de Pilotage du PAF2C, lors de la tenue dudit comité le 07 janvier 2011, ce comité a décidé de crée un comité plus restreint constitué de tous les bailleurs pour la validation de ce manuel de procédure.
	Archivage des documents						**X**		-un système d'archivage électronique est mis en place au niveau du CTFC

II.2. Résultats atteints ou progression vers les résultats durant la période au regard des résultats prévus.

N°	Volet	Résultats prévus	Résultats atteints ou progression vers les résultats
1	**Volet 1: Création des structures représentatives locales**	Les villages riverains aux forêts disposent des structures fonctionnelles pour leur participation à la gestion forestière	**-**Un répertoire des CPF existants autour des forêts communales est constitué -Le processus est accompagné dans les communes de : Batouri, Lomié,Dimako, Messondo et Djoum - Les villages riverains aux forêts communales disposent des structures servant comme CPF : -*élections menées* à Batouri, Lomié et Djoum 07 CPF crées à Batouri ; 03 CPF crées à Lomié ; 02 CPF crées à Djoum, -A Dimako il existait un CCG et à massondo 06 CPF ; a Messondo et à Dimako, ces structures existantes ont été sensibilisées.
2	**Volet 2: Renforcement des capacités**	**-** Les parties prenantes sont mieux outillées pour mener à bien leurs missions et assumer leurs responsabilités respectives vis-à-vis de la forêt communale - Les connaissances et habilités des CFC et CPF relatives à la gestion forestière se sont améliorées	Dans chaque commune : - Un plan de découpage des secteurs CPF est validé - Un plan d'action pour la mise en place et l'accompagnement des CPF est élaboré et mis en œuvre -Sensibilisation de la population sur le CPF par le CFC - Responsables communaux, Conseillers Municipaux, populations locales, sont sensibilisés sur l'importance des CPF pour l'aménagement des forêts communales Le module : identité et règlement intérieur est transmis et donnés au profit de 17 CFC des régions de l'Est, du Centre et du Sud - Une fiche d'information élaborée en vue de guider les séances de sensibilisation faites par les CFC - Un guide pratique pour la mise en place et l'accompagnement des CPF est en cours d'élaboration - Fiche de suivi pour le monitoring CPF est élaboré -Le fiche de suivi est utilisée par tous les communes pour le suivi des activités

			-Des devoirs sont donnés aux CFC en vue de mettre en application les connaissances acquises à travers ces modules ; et elles sont accompagnées dans l'exécution de ces devoirs - Les CFC des cinq (05) communes cibles ont été dotées de GPS, des boussoles décamètres, carnet de chantier et tenues.
3	**Volet 3: Communication-Information**	Les populations cibles sont mieux informées sur la dynamique de la gestion forestière	- Les panneaux ont été fabriqués comme outils de communication sur les CPF/CCG - un guide de mise en place des CPF est en cours de publication - L'achat des motos et la distribution des crédits de communication aux CFC et CPF dans le cadre de l'appui au système d'alertes des infractions environnementales (villages riverains - commune) - Des activités de lutte contre l'exploitation illégale des bois d'ébène au niveau de la commune de Messondo
4	**Volet 4: Valorisation des acquis –Révision législation forestière**	La prise des décisions au comité national tire profit des propositions formulées dans les domaines concernés	Des propositions ont été formulées en interne au sein de l'ACFCam par les maires qui attendent que le MINFOF convoque le comité national de relecture de la loi.
5	**Volet 5 : Suivi – Évaluation**	-L'ACFCAM est à même d'assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du projet -Toutes les parties prenantes du projet FGSC connaissent mieux les résultats des activités de chaque OSC et développement entre elles des synergies d'action	- un tableau de suivi est élaboré au niveau de CTFC pour le monitoring des activités Les maires de Djoum, messondo, batouri, Dimako et Lomié ont é sensibilisés sur le sujet CPF lors de l'atelier Arrêté 520 -Les Conseillers Municipaux des communes de Djoum, messondo et de Batouri ont été sensibilisés -03 missions de suivi de la Direction à Dimako, messondo et Djoum. -01 mission de suivi de l'ACFCam à Dimako. -Restitution des premiers résultats du projet FGSC lors du 7ème comité de pilotage du PAF2C tenu le 7 janvier 2011.
6	**Renforcement organisationnel**		Manuel de procédure comptable et administratif modifié et en cours de validation

II.3. Résultats inattendus atteints.

- L'élaboration d'un guide pratique de mise en place et d'accompagnement des CPF, qui est un outil qui permet d'harmoniser la stratégie d'intervention de tous les acteurs. Ceci est le fruit d'une recommandation issue de l'atelier de concertation des différents acteurs
- Un cadre d'échange fonctionnel sur la question des CPF, entre le CTFC, le MINFOF et quelques concessionnaires forestiers (GRUMCAM, PALLISCO, SFID) dans la région de l'Est : en effet, depuis l'atelier d'harmonisation des stratégies d'appui aux CPF, les échanges d'informations lorsque nécessité s'impose se fait tant bien que mal entre ces différentes structures ;

- Les perspectives d'une meilleure valorisation des CPF avec l'avènement de l'arrêté conjoint 0520 MINFI/MINATD/MINFOF : en effet, les comités riverains tels que prévu par cet arrêté conjoint, peuvent se substituer aux CPF, ou vice versa ; et dans ce cas bénéficier des frais de fonctionnement des comités riverains prévus par cet arrêté. Ceci serait déjà une solution à l'éternel problème de manque de moyens de fonctionnement des CPF.
- Les CPF et CCG sont informé sur les activités VIH et genre lors des ateliers de formation et de sensibilisation.

III. évaluation de la situation

III.1. Suivi des risques et des stratégies de mitigation identifiés pour le projet.

Risques	Probabilité d'avènement	Niveau d'impact	Éléments de mitigation	Suivi des risques
L'exploitation et la commercialisation des PFNL se font de façon illégale	Élevé	Élevé	Sensibiliser les CPF aux procédures d'obtention des agréments et autorisations d'exploitation et de commercialisation légales des PFNL	Le risque de l'illégalité dans l'exploitation et la commercialisation des PFNL est réel au niveau des communes forestières cibles du projet ; ce risque est lié au fait que les populations locales ayant un droit d'usage pour des besoins de consommation qui leur sont propre dans la forêt communale pourraient en abuser soit par manque d'information soit de façon délibérée pour transgresser la réglementation. L'ACFCam/CTFC en collaboration avec les services du MINFOF a renforcé la lutte contre l'exploitation illégale des PFNL. L'ACFCam/CTFC en collaboration avec la GIZ PROPSFE a opté pour un Appui à la légalité du Système d'Information des Marchés sur les PFNL ; A Lomié par exemple, une organisation (la COFCAM) a été choisie pour commencer une démarche d'obtention d'un titre d'exploitation des PFNL.

Risques	Probabilité d'avènement	Niveau d'impact	Éléments de mitigation	Suivi des risques
Faible engagement des Communes et indisponibilité des moyens pour les CFC	moyen	moyen	Présélection des communes cibles selon des critères liés au degré d'engagement et état d'avancement dans la gestion de la forêt communale Appui logistique ponctuel au CFC selon les moyens disponibles	Les chefs de cellule de foresterie communale au niveau des communes cibles du projet ont été dotés chacun d'une moto pour la surveillance du massif, des GPS, Boussoles, tenue, chaussure et Registres de chantier ont été également distribués pour le renforcement des capacités des cellules en outils de gestion forestière. Des crédits de communication sont mis à la disposition des CPF et CFC de façon mensuelle. Les maires de communes cibles ont été formés sur les méthodes d'exploitation forestière au regard du FLEGT
Manque d'assiduité des comités paysans forêts dans la mise en œuvre des activités	moyen	moyen	Implication des toutes les couches sociales dans la constitution des comités Appuis multiformes ponctuel aux activités des CPF Information Éducation Communication (IEC)	Des réunions mensuelles sont planifiées au niveau de chaque CPF; Des bottes ont été achetées pour les membres des CPF pour la mise en œuvre de leurs activités
Les communautés sont insuffisamment informées sur la gestion des revenus des forêts communales et RFA	moyen	moyen	Publications et vulgarisation des données sur les revenus communaux par le CTFC et participations des représentants des	Des modules de formations sont élaborés pour sensibiliser les communautés sur la gestion des revenus de la RFA au niveau communale et sur la gestion de la forêt communale,

Risques	Probabilité d'avènement	Niveau d'impact	Éléments de mitigation	Suivi des risques
			communautés aux séances budgétaires	
Faible niveau d'instruction des cibles de la communication	Moyen	Moyen	Les supports de communication tiennent compte du niveau d'éducation des groupes cibles (recours aux illustrations etc.)	Les panneaux ont été fabriqués pour les CPF, Un guide de mise en place des CPF est en cours de publication
Faible implication des structures administratives (MINEP, MINFOF, gendarmerie …etc)	Moyen	Moyen	Création d'un cadre de concertation permanent au niveau local par la Mairie et au niveau national par l'ACFCAM	Des cadres de concertation entre la Communes et les administrations en charge des forêts ont été crées au niveau des communes cibles telles que Djoum, Dimako, Messondo et Lomié

III.2. Difficultés ou contraintes rencontrées. Solutions apportées.

- Une définition limitée du cadre légal des CPF : Le flou juridique relatif au statut des CPF, ainsi que le vide juridique quant aux modalités de leur fonctionnement nous a confronté à une situation semblable à celle de vouloir donner la vie à un enfant mal conçu, mais qui a quant même été mis au monde ! **solution :** Des propositions d'amendements ont été faites au MINFOF ; avec comme prescription importantes celle de permettre l'enregistrement légal des CPF au sein du MINFOF.
- Le peu d'intérêt accordé aux CPF par les responsables communaux. En effet, comme tout ce qui relève du social et qui n'a pas une forte incidence financière positive pour la commune, la question des CPF est le plus souvent sans intérêt. D'où une faible coopération de certains responsables communaux.
- Le respect des procédures du FGSC surtout lorsqu'il s'agit de justifier les dépenses effectuer dans les villages.
- Il manque un statut clair pour les CPF. ***Solution :*** Séance de travail sur les statuts possibles pour des OSCs et une analyse des forces et faiblesses de chaque statut lors de la formation des CFC.
- Faible échange avec des concessionnaires forestiers sur des informations clés concernant leur engagement CPF et l'élaboration d'un répertoire. ***Solutions :*** Plusieurs essais de faire le contact avec des concessionnaires forestiers.

III.3. Suivi des mesures recommandées lors de la dernière mission du responsable du fonds.

Du 06 au 09 septembre 2010 s'est déroulée la mission du FGSC au niveau du CTFC et dans une commune cible du projet. La mission du FGSC avait observé que l'exécution des activités par l'ACFCAM permettre d'atteindre les objectifs assignés à la phase de démarrage du projet si certaines corrections sont apportées dans la mise en œuvre du projet. Les corrections nécessaires, sous formes de recommandations sont contenues dans le tableau ci-dessous :

N°	Recommandation	Suivi des recommandations
1	Procéder aux élections des membres des Comités Paysans Forêts (CPF)	Les élections des membres des CPF ont été réalisées dans les communes cibles
2	Procéder à la certification des cartes	Les cartes sont déposées à l'INC pour certification
3	Mobiliser les cellules de foresterie Communales pour commencer immédiatement le travail d'appui aux CPF pour la sensibilisation des communautés	Les Cellules de foresterie communale ont été mobilisées, formées et sensibilisées et sont prêts à commencer les formations des CPF qui commenceront en mi- février 2011.
4	Procéder immédiatement à l'achat des motocyclettes et téléphones portables	Les motos ont été achetées
5	Mettre les motocyclettes et téléphones portables à la disposition des CFC et des CPF	Les motos ont été mises à la disposition des communes cibles et les crédits de communication distribués aux membres des CPF et CFC.

6	Organiser de façon mensuelle comme prévu dans le projet une visite de terrain de la direction dans une des zones d'intervention	03 missions de la Direction ont été effectuées dans les communes cibles
7	Accompagner les communes cibles du projet dans la mise en place du comité communal et du comité riverain de gestion des revenus forestiers récemment établis par l'arrêté conjoint MINFOF/MINFI/MINATD N° 520 du 03 Juin 2010	Non applicable pour le moment car les communes n'ont pas encore commencé la mise en place du comité communal et du comité riverain de gestion des revenus forestiers
8	Mettre les fiches techniques sous forme qui pourrait être distribuée à un large public	L'appel d'offre a été lancé pour le recrutement d'un consultant qui finalisera les fiches techniques

III.4. Taux de réalisation des extrants et des effets prévus et d'utilisation du budget.

Ligne Budgétaire	Description	Base de calcul	Budget approuvé(1)	Dépenses rélles	Ecarts(2)	**%de réalisation**
			(A)	(B)	(C)=(A)-(B)	
A	Frais de Coordination, mise en œuvre					
A-1	Salaires		3 210 000	2 140 000	1 070 000	
A-3	Frais de bureau		450 000	321 702	128 298	
A-4	véhicules		996 000	646 000	350 000	
A-6	Photocopies	Frais photocopies effectuées hors CTFC dans les Centre/Sud et Est du projet ne disposant pas de copieur (forfait 25000F/zone de projet x2) =50000Fcfa	300 000	81 040	218 960	
	Total frais de coordination et de mise en œuvre		4 956 000	3 188 742	1 767 258	36%
B	ACTIVITÉS					
B-1	Activité 1 : Création des structures représentatives locales					
	Mettre en place les CPF dans les villages riverains aux FC	Certification des cartes(5) a l'INC (frais de certification 70 000 fcfa/carte dont 5*70 000=350 000Fcfa)	350 000	70 000	280 000	
		Organisation des (24)séances de concertations avec parties prenantes des CPF dont pour une réunion 32 persX5 000 per diem =160 000Fcfa	2 304 000		2 304 000	
		Information, sensibilisation (24 missions du CFC à faire à raison de 10 000F par mission)	240 000	119 000	121 000	
		Election des CPF et Installation des CPF (à raison d'une élections et installation à 480 000F de frais d'organisation d'élection et d'installation des CPF)	1 200 000	652 000	548 000	

	Total activité1		4 094 000	841 000	3 253 000	79%
B-2	Activité 2 : Renforcement des capacités					
B-2.1	Former les conseillers communaux lors des conseils communaux à leur rôle notamment vis-à-vis de la foresterie communale et de la population riveraine.	Prise en charge conseillers municipaux (5 formation dans 5 communes à 15000Fper diem /conseiller*15 conseillers=225000F)	562 500	337 500	225 000	
	Formation CFC	Prise en charge formation(4) Responsable CFC (dont une formation = 5 chef CFCx19000 de perdiem x 4 jours= 380 000FCFA)	608 000	810 625	-202 625	
		Frais de formation logistique (repas) (4jourX7personnes x5000fcfa le repas= 140 000 fcfa)	224 000		224 000	
	Formation CPF	Prise en charge formation. 2 formations par CPF. (8pers/CPF x 24CPFx5000/pers = 960 000 fcfa)	768 000	469 000	299 000	
		2 formations par CPF. logistique (repas) (8pers/CPF x 24CPF x 2500F + 2pers CTFC*2500= 485 000 FCFA)	485 000		485 000	
	Accompagner les cellules de foresterie communale et les CPF pour leur organisation et leur fonctionnement et former sur la gestion de conflit et la vie associative	Réunions trimestrielles (4réunions/an)de Planification des activités CFC et CPF ,dont une reunion à (pris en charge 24 pers CPF +5 CFC +5 représentants communes)*4000=140 000 fcfa	634 500		634 500	
		Suivi de la mise en œuvre des activités des CFC et CPF(12 mission /an) ((prise en charge du responsable projet et de zone projet soit une misssion à 10000F /frais de déplacement x 24 CPF= 240000 fcfa))	1 440 000	82 000	1 358 000	
	Outiller et accompagner les CFC en ce qui concerne la gestion forestière durable	Outillage Technique (GPS 300000F+ sunto 150000F+ décamètre, Carnet de chantier, tenue (50 000F) par Commune, etc.…	2 500 000	1 851 431	648 569	
	Total activité 2		7 222 000	3 550 556	3 671 444	51%
B-3	Activité 3 : Communication-Information					
	Appuyer à l'élaboration d'un système de communication communale (installation des panneaux	Réalisation des panneaux (frais 29 panneaux x 86 210F/panneau) soit 1 panneau dans tous les 24 CPF et 1 panneau dans chacune des 5 communes cibles	1 750 063	875 000	875 063	

		Impression (1000)des supports de communication pour les CPF, CFC et populations dont (2000F par support de communication)			0	
B-3.2	Appuyer à l'élaboration d'un système d'alertes des infractions environnementales (villages riverains - commune)	Motos (dotation d'1 moto à chaque CFC des 5 communes cibles à raison de 350000F par moto x 5 motos).	1 750 000	2 050 000	-300 000	
		Frais de fonctionnement de telephone bureau CPF(24) et responsable CFC(5) (soit 5000FCFA de crédit de communication par/mois*29= 145 000 fcfa)	522 000	240 000	282 000	
	Total activité 3		4 022 063	3 165 000	857 063	21%
B-4	Activité 4 : Valorisation des acquis –Révision législation forestière					
4.1	Formuler des propositions à l'attention du Comité national de relecture de la législation forestière	Réunion brainstorming (location salle 200000F+modérateur 150000F+per diem participants maires et autre 20 000F x20pers+repas 250000F)	900 000	782 175	117 825	
	Total activité 4 :		900 000	782 175	117 825	13%
B-5	Activité 5 : Suivi – Évaluation					
	Suivre et évaluer les activités des CFC relatives au projet lors de chaque visite du CTFC dans la commune.	Prise en Charge mission de suivi de l'équipe de projet et de l'ACFCAM (5 missions de terrain de président ACFCAM 96 0000F x 5	180 000	96 000	84 000	
		1 missions de suivi directeur par mois 80 000F x 12	480 000	162 000	318 000	
	Total activité 5 :		660 000	258 000	402 000	61%
	Total activités		16 898 063	8 596 731	8 301 332	49%
C	Volet renforcement organisationnel	Mise à jour du manuel de procédure comptable et administratif (règlement intérieur,décaissement,procédure de contrôle interne)	500 000		500 000	
	Total renforcement organisationnel		500 000	0	500 000	0%
	Total charges directes		22 354 063	11 785 473	10 568 590	47%

III.5. Lien entre les résultats atteints par le projet et les résultats prévus du fonds.

EXTRANTS PREVUS DU FGSC	Contribution de ACFCAM/CTFC aux résultats prévus du FGSC
GESTION DES CONNAISSANCES	
Des analyses sectorielles/thématiques sont réalisées et partagées.	L'ACFcam n'avait pas était conviée à l'atelier de partage de l'étude sur les OSC et le secteur forêt
Des ateliers thématiques sont réalisés.	L'ACFCAM a pris part à l'atelier sur la RFA organisé par le FGSC
Les secteurs/thématiques ciblés sont mieux cernés.	La gouvernance forestière est une priorité du FGSC et le projet de l'ACFCam rentre en droite ligne dans l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources forestières
Les acteurs concernés sont informés des objectifs et modalités du FGSC.	L'ACFCam a pris part à l'atelier d'information des proposants potentiels en janvier 2010.
Des options de collaboration avec d'autres PTF en liens avec l'appui à la société civile et les thèmes ciblés sont explorées.	Non applicable pour l'ACFGCam
Les connaissances sont mises à jour et partagées.	L'action de l'ACFCam s'inscrit dans une dynamique de partage de connaissances ; dans le cadre de la mise en œuvre de son projet financé par le FGSC, l'ACFCam a convié tous les autres OSC financées par le FGSC à un atelier sur le nouvel arrêté conjoint 520 traitant de la gestion des revenus forestiers.
ACCOMPAGNEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	
Les OSC ou réseaux d'OSC retenus disposent d'un diagnostic organisationnel détaillé.	Les diagnostics organisationnels et financier ont été réalisé par le FGSC au sein de l'ACFCam /CTFC qui dispose des éléments descriptifs de sa capacité d'exécution et d'analyse du risque financier.
Les OSC ou réseaux retenus disposent d'un plan de renforcement de leurs capacités budgétisé et intégré à leurs propositions.	L'ACFCam/CTFC a introduit a introduit ses besoins en renforcement de capacités dans la version révisée de sa proposition lors de l'atelier de recadrage des propositions de juillet 2010 à Mbalmayo.
Les OSC ou réseaux d'OSC retenus disposent de compétences notamment en matière de GAR	Les représentants de l'ACFCam/ CTFC ont participé aux ateliers de formation organisés avec

et d'EFH, mais également en matière de gouvernance interne et éthique.	l'appui du FGSC sur la GAR et l'EFH en janvier et Mai 2010 à l'hôtel AZUR de Yaoundé.
Les OSC ou réseaux d'OSC appuyés disposent d'outils performants de gestion opérationnelle, administrative et financière.	Lors de l'atelier sur les procédures administratives et financière organisé en juillet 2010 par le FGSC, des outils de gestion financière ont été mis à la disposition de l'ACFCam/CTFC
S'il y a lieu, des partenariats stratégiques avec des organisations de référence du sud ou du Nord sont encouragés.	L'ACFCam est membre de COFOR international regroupant les associations des communes de France, d'Allemagne et du Canada.
APPUI AUX INITIATIVES DE LA SOCITE CIVILE	
Des initiatives issues de la société civile en matière d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, de responsabilisation des institutions publiques et comportant des échanges constructifs avec les interlocuteurs gouvernementaux, de même que des initiatives de la gouvernance au sein même de la société civile, sont examinées, sélectionnées et appuyées. Ces initiatives intègrent l'EFH.	La proposition de l'ACFCam a suivi les étapes suivantes : présélection, sélection, amélioration et révision de la proposition et financement par le FGSC.
Des initiatives d'OSC ou réseaux d'OSC comportant des actions concrètes de concertation entre divers acteurs de la société civile sont appuyées	Non applicable à l'ACFCam
Certaines initiatives appuyées comportent des partenariats stratégiques	L'initiative de l'ACFCam comporte un partenariat stratégique avec les cinq communes cibles du projet FGSC.
APPUI AUX INITIATIVES DU GOUVERNEMENT ET DES PARTENAIRES	
Des initiatives proposées par les autorités et les parlementaires portant sur des actions concrètes de consultation et de dialogue impliquant des acteurs de la société civile sont appuyées. Ces initiatives intègrent l'EFH.	L'ACFCam/CTFC a pris part au Forum national sur les forêts organisé par la CEFDHAC (conférence sur les écosystèmes de Forêts denses et Humides d'Afrique Centrale) et financé en partie par le FGSC en Mars 2010. L'ACFCam/CTFC a en projet d'organiser en partenariat avec la COMIFAC du 03 au 06 Mai 2011 le premier congrès de forêts communales d'Afrique centrale à Yaoundé.
APPUI A L'HARMONISATION DES PRATIQUES DES PTF	
Les PTF concernés examinent, retiennent et collaborent à une ou des initiatives comportant une démarche d'harmonisation de leurs pratiques à l'égard de la société civile. Ces initiatives intègrent l'EFH.	Non applicable à l'ACFCAM/CTFC.

IV. Activités prévues pour le prochain trimestre.

- **Volets Création des structures représentatives locales et Renforcement des capacités**

Au courant du prochain trimestre, Il sera question dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'ACFCam dans les cinq communes cibles de former 07 CPF dans la commune de Batouri ; 06 CPF dans la commune de Lomié, 04 secteurs du CCG de Dimako, 06 CPF à Messondo et 02 CPF à Djoum. Les CFC devront élaborer un programme de passage dans chaque CPF pour la formation (01 journée de formation par CPF/secteur du CCG).
Plus spécifiquement, nous il s'agira :

- De la révision Rôle et Responsabilités des CPF
- Réunions trimestrielles de Planification des activités avec la CFC pour mieux préparer cette session de formation, et harmoniser la vision de l'intervention
- De la formation d'un CPF sur le thème : identité et règlement intérieur d'un CPF
- De l'introduction à la législation forestière,
- Du lancement du Module sur l'identité des CPF/CCG en collaboration avec le CFC
- De l'élaboration d'une feuille de route
- Du déroulement des modules de formation sur le Suivi de l'exploitation forestière, sur l'Information et la Communication, le financement des CPF/CCG et la gestion des conflits.
- La certification des cartes au niveau de l'INC.
- La finalisation des fiches techniques.

Nous envisageons deux types de résultats attendus en fonction des cibles :
Au niveau des CFC :

- Les modalités pratiques et logistiques des différents formations sont discutées ;
- La méthodologie de la formation est discutée et harmonisée.

Au niveau des CPF/CCG :

- Les membres des CPF/CCG comprennent bien désormais leur mission, rôles et responsabilités vis-à-vis de toutes les autres parties : communautés, commune, MINFOF, *etc*.
- Les membres du CPF sont bien conscients de leur identité en tant groupe et définissent une vision commune ;
- Les membres des CPF/CCG sont aptes à élaborer leur statut et règlement intérieur ;
- Les membres des CPF/CCG sont aptes à élaborer leur plan d'action annuel ;
- Les membres des CPF/CCG identifient les premiers éléments de leur plan d'action annuel.
- Un plan de travail entre le CPF/secteur du CCG et la CFC est élaboré ; de sorte qu'après la formation, le CPF/ secteur du CCG et la CFC travaillent ensemble à l'élaboration des statuts et règlement intérieur, et au plan d'action annuel du CPF/ secteur du CCG.

- **Volet Communication-Information**

- L'installation des panneaux dans les CPF/CCG et Communes

- La publication du guide de mise en place des CPF
- L'appui au système d'alertes des infractions environnementales (villages riverains - commune)
- Lutte contre l'exploitation illégale des bois au niveau des communes cibles.

❖ **Volet Valorisation des acquis –Révision législation forestière**

- Accompagner l'ACFCAM à participer aux réunions du Comité national de relecture de la législation forestière dès lors que les réunions sont programmées par le Ministère des Forêts et de la Faune et à partager les acquis d'expérience du projet

❖ **Volet Suivi – Évaluation**

-Mission de suivi de la Direction du CTFC et de l'ACFCAM

❖ **Volet renforcement organisationnel**

Finalisation et validation du manuel de procédure comptable et administratif

❖ **Calendrier sommaire d'exécution du prochain trimestre**

	Volets/activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3
	Volet 2: Renforcement des capacités			
2.1	**Former les conseillers communaux lors des conseils communaux à leur rôle notamment vis-à-vis de la foresterie communale et de la population riveraine.**	x	x	x
2.2	Élaborer de modules de Formations thématiques pour les CFC et les CPF sur : • L'organisation des CFC et des CPF (administration interne); • La planification et la répartition de leurs activités (plan de travail et budget fonction du genre); • La vulgarisation de la législation (concept pour l'atteinte de la légalité) et, **Le suivi de l'exploitation forestière proprement dite (outils de suivi des inventaires d'exploitation, DF 10, fiches d'alertes, etc.)**	x	x	
2.3	Élaborer des outils de suivi de l'exploitation forestière pour les CFC et les CPF	x		
2.4	Accompagner les cellules de foresterie communale et les CPF en matière d'organisation et leur fonctionnement		x	x
2.5	**accompagner les CFC en ce qui concerne la gestion forestière**	x	x	x
	Volet 3: Communication-Information			
3.1	Appuyer l'élaboration d'un système de communication communale (installation des panneaux d'affichage dans chaque villages riverains et diffusion des infos relatives à la gestion forestière)	x	x	
3.2	Appuyer à l'élaboration d'un système d'alertes des infractions environnementales (villages riverains - commune)	x	x	x
3.3	Accompagner les communes à la mise en place d'actions d'information et de répression avec le MINFOF, MINEP, la gendarmerie et /ou le MINATD,	x	x	x
	Volet 4: Valorisation des acquis –Révision législation forestière			
4.1	Formuler des propositions à l'attention du Comité national de relecture de la législation forestière	x	x	x
	Volet 5 : Suivi – Évaluation			
5.1	**Suivre et évaluer les activités des CFC relatives au projet lors de chaque visite du CTFC dans la commune.**	x	x	x
	Volet : renforcement organisationnel			
	Finalisation et validation du manuel de procédure du PAF2C	x	x	x

V- Leçons apprises de la mise en œuvre du projet.

- Il faudrait à l'avenir lors du processus de classement d'une FC, insister auprès des communes sur la création des CPF comme étapes préalables obligatoires au classement.
- Avant le début de la mise en œuvre d'un projet, tenir une réunion interne de planification opérationnelle, qui porte autant sur les détails des activités que des finances et le mode d'échange entre des collègues CTFC concernée par CPF. Ceci afin que le personnel puisse avoir une vision claire et harmonisée des activités à réaliser, des stratégies d'interventions et de l'utilisation budgétaire effective.
- Impliquer au maximum le ministère de tutelle dans la conception et la mise en œuvre d'un projet, est un élément de pérennité ; et en même temps garantit la durabilité des cations entreprises et les possibilités de duplications.
- Il faudrait toujours une sensibilisation forte et continu au tous le niveau (Micro-Population, Meso-Commune, Macro-Ministère) pour ressortir aussi un engagement dans le processus dans tout les niveaux pour que tout le monde vont à la même direction.

VI. Conclusion

La situation globale à mis parcours de la mise en œuvre du projet par l'ACFCam s'inscrit dans la dynamique d'atteinte des objectifs assignés au projet du FGSC en ce qui concerne les différents volets du projet à savoir la Création des structures représentatives locales , le Renforcement des capacités-Formation , la Communication-Information , la Valorisation des acquis –la Révision législation forestière , le suivi-évaluation et le renforcement organisationnel .

VII. ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste CPF et Cartographie des CPF autour des cinq forêts communales cibles du projet

I –: Liste des membres des comités paysans Forêt autour de la Forêt Communale de Messondo (Région du Centre)

1. COMITE PAYSAN FORET (CPF) DE BODI

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	Djob Parfait	Président	Bodi	Concessionnaire forestier
2	Sii djam raphael	Affaire générale	Bodi	Concessionnaire forestier
3	Ngo Mbog marie	Trésorière	Bodi	Concessionnaire forestier
4	Maemble	Commissaire aux comptes	Bodi	Concessionnaire forestier
5	Gwet séverin	Commissaire aux comptes	Bodi	Concessionnaire forestier
6	Ngo Gwodog odile	Communication	Bodi	Concessionnaire forestier
7	Biyet Jean Bosco	Unité technique	Bodi	Concessionnaire forestier
8	Lipend Emmanuel	Conseiller	Bodi	Concessionnaire forestier
9	Nsomo pierre	Représentant des Bakola	Bodi	Concessionnaire forestier

2. COMITE PAYSAN FORET (CPF) DE MAKOT

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	Minyem jean Flaubert	Président	Makot	Concessionnaire forestier
2	Oum Jean Marie	Affaire générale	Makot	Concessionnaire forestier
3	Mme Bakwo Priscille	Trésorière	Makot	Concessionnaire forestier
4	Gwodog jean Esson	Commissaire aux comptes	Makot	Concessionnaire forestier
5	Missinga Emmanuel	Commissaire aux comptes	Makot	Concessionnaire forestier
6	Mme Ngombi Pauline	Communication	Makot	Concessionnaire forestier
7	Mme Biiga pauline	Unité technique	Makot	Concessionnaire forestier
8	Bakwo luc	Conseiller	Makot	Concessionnaire forestier

3. COMITE PAYSAN FORET (CPF) DE SONG LIPEM

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	Ndindjock Makasso Jean	Président	Song Lipem	Concessionnaire forestier
2	Mbem Léonard	Affaire générale	Song Lipem	Concessionnaire forestier
3	Mme Ndigui	Trésorière	Song Lipem	Concessionnaire forestier
4	Tdjeck gabriel	Commissaire aux comptes	Song Lipem	Concessionnaire forestier
5	Tonye Ngwang	Commissaire aux comptes	Song Lipem	Concessionnaire forestier
6	Babaya Tjomb	Communication	Song Lipem	Concessionnaire forestier
7	Nack Makasso	Unité technique	Song Lipem	Concessionnaire forestier
8	Mme Baleguel	Conseiller	Song Lipem	Concessionnaire forestier

4. COMITE PAYSAN FORET (CPF) DE NGONGOS

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	Nguidjol pagal	Président	Ngongos	Concessionnaire forestier
2	Mbambat pagal	Affaire générale	Ngongos	Concessionnaire forestier
3	Ngo lipenda	Trésorière	Ngongos	Concessionnaire forestier
4	Ngo segbe	Commissaire aux comptes	Ngongos	Concessionnaire forestier
5	Bitanga David	Commissaire aux comptes	Ngongos	Concessionnaire forestier
6	Nkot martin	Unité technique	Ngongos	Concessionnaire forestier
7	Minyem sylvain	Communication	Ngongos	Concessionnaire forestier
8	Libiih jean bosco	Conseiller	Ngongos	Concessionnaire forestier

5. COMITE PAYSAN FORET (CPF) DE SONG NTOUME

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	Botok Paul	président	SongNtoume	Concessionnaire forestier
2	Ntep Alphonse	Affaires générales	SongNtoume	Concessionnaire forestier
3	Nsoga Emile	Commissaires aux comptes	SongNtoume	Concessionnaire forestier
4	Ngo Balep Catherine	Commissaires aux comptes	SongNtoume	Concessionnaire forestier
5	Ntume jean Marie	Conseiller	SongNtoume	Concessionnaire forestier
6	Ngack David	Unité technique	SongNtoume	Concessionnaire forestier
7	Mbilla Michel	Communication et sensibilisation	SongNtoume	Concessionnaire forestier

6. COMITE PAYSAN FORET (CPF) DE SONG MBONG

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	Song Ntet Jean Emile	Président	SongMbong	Concessionnaire forestier
2	Bakwo Clément	Affaires générales	SongMbong	Concessionnaire forestier
3	Biyiha Adrien	trésorier	SongMbong	Concessionnaire forestier
4	Mme Song Ntet Claudine	Commissaires aux comptes	SongMbong	Concessionnaire forestier
5	Bitomb tjomb bienvenu	Commissaires aux comptes	SongMbong	Concessionnaire forestier
6	Hagbè Ngué Pierre Roger	Unité technique	SongMbong	Concessionnaire forestier
7	Mme Biyiha Bassong	Communication et sensibilisation	SongMbong	Concessionnaire forestier
8	Song Ngué Jacques	conseiller	SongMbong	Concessionnaire forestier

Carte 1 : Les CPF autour de la Forêt Communale de Messondo

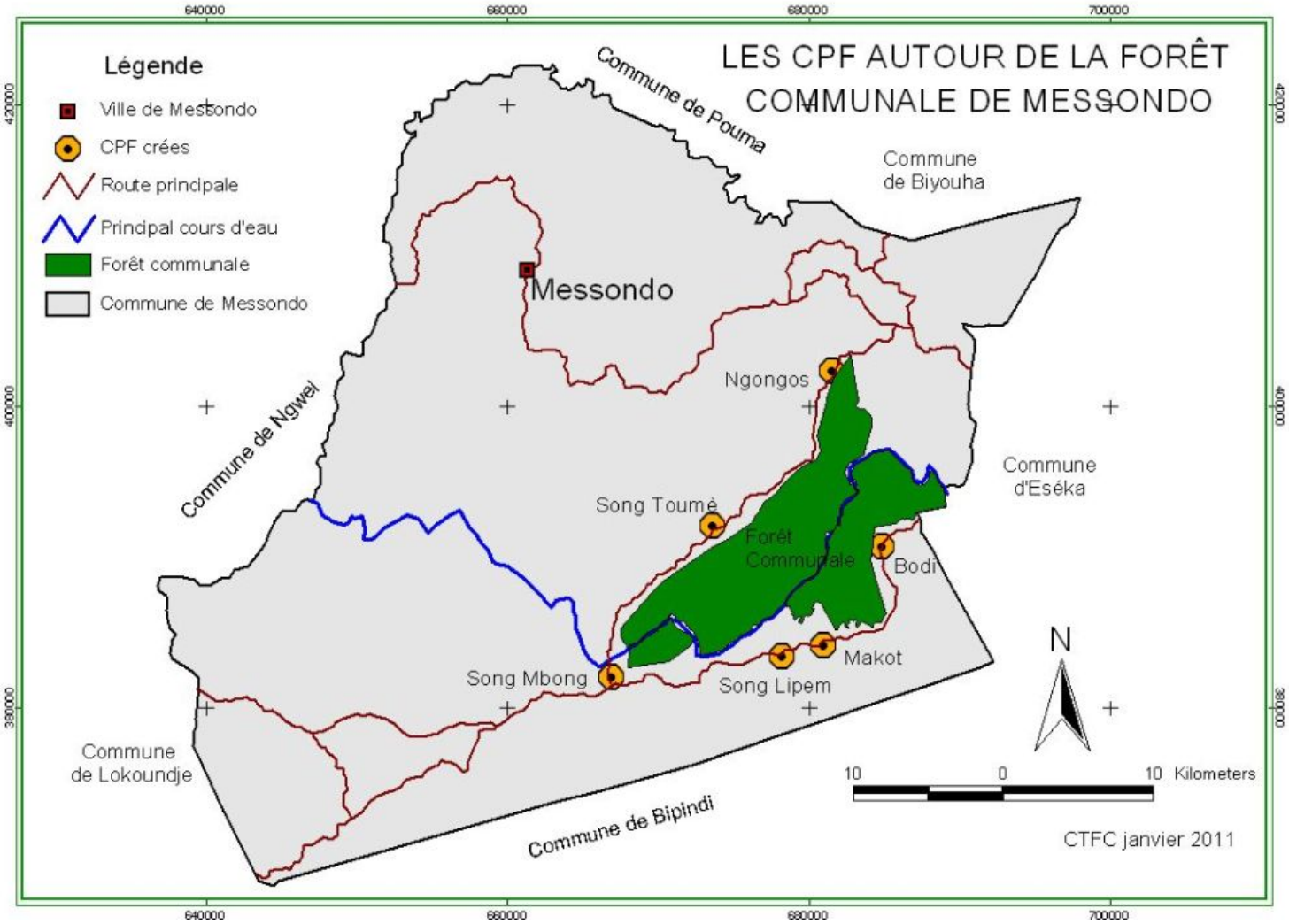

I I –: Liste des membres des comités paysans Forêt autour de la Forêt Communale de Djoum (Région du SUD)

1. COMITE PAYSANS FORET (CPF) DU CANTON ZAMAN

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	AKOMEZO'O ELANGA Béribeau	Président	Chef du Canton Zaman et Chef du village Efoulan	CTFC
2	ZE ZE Jacques Blaise	Membre du comité de développement	Mendoung	CTFC
3	OYANE NSOLA Josué	Représentant des élites extérieures	Akom	CTFC
4	EYA ANGOMO Michel	Représentant des élites intérieures	Efoulan	CTFC
5	KINA Philomène	Représentants des associations des femmes	Mendoung	CTFC
6	EBA Isabelle	Représentant des associations de femmes	Elleng	CTFC
7	BENGONO André	Représentant des planteurs	Meyos-Obam	CTFC
8	MEVOUNGOU Théodore	Représentant des jeunes	Akak	CTFC

2. COMITE PAYSANS FORET (CPF) DU CANTON FANG

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	ZE AKONO René	Président	Chef du Canton Fang et Chef du village Mfem	CTFC
2	MBITA MVELE David	Membre du comité de développement	Djop	CTFC
3	ZE NDOUNGA Magloire	Représentant des élites extérieures	Mfem	CTFC
4	NDONGO ANGO Gaston	Représentant des élites intérieures	Mfem	CTFC
5	ANGO Anne	Représentants des associations des femmes	Ayené	CTFC
6	MENGUELE Cécile		Akontangan	CTFC
7	EMANE MVONDO Moise	Représentant des planteurs	Akontangan	CTFC
8	EMANE MBA Stève	Représentant des jeunes	Doum	CTFC

Carte 2 : Les CPF autour de la Forêt Communale de Djoum

I II –: Liste des membres du Comité Consultatif de Gestion (CCG) autour de la Forêt Communale de Dimako (Région de l'Est).

N°	Nom	Fonction	Secteur	Structure de mise en place
1	MONGUI SESSOUMA Janvier (Maire)	Président	Exécutif	Commune de Dimako
2	SG Commune	Secrétaire général		Commune de Dimako
3	BAYKE KOUH Pierre	Vice Président	Secteur Dimako	Commune de Dimako
4	NDOUM DOMAN	Membre Dimako		Commune de Dimako
5	ZONGONA E. Anicet	Membre Beul		Commune de Dimako
6	NGONGO LAZARE	Membre Mayos		Commune de Dimako
7	BERI ESSOMBA	Membre Baktala	Secteur Savane	Commune de Dimako
8	MANGUI KOMBO David	Membre Kandala		Commune de Dimako
9	DOKO Jean Georges	Membre Petit Ngola		Commune de Dimako
10	NANDO Blanche	Membre Long Timbi		Commune de Dimako
11	DJENAN Aliace	Membre Nkoum Adjap		Commune de Dimako
12	BELE Albert	Membre Ngolambele		Commune de Dimako
13	BITOUNGUI Joseph	Membre Toungrelo	Secteur Forêt	Commune de Dimako
14	NDANGA BAMAN	Membre Djandja		Commune de Dimako
15	NGANKE KORONDO	Membre Kouen		Commune de Dimako
16	DOKODOKO	Membre Losson		Commune de Dimako
17	BASSARI Joli	Membre Grand Pôl	Secteur Pôl	Commune de Dimako
18	YELEM PAUL	Membre Tahate		Commune de Dimako
19	AKOM Florial	Membre Tonkoumbé		Commune de Dimako
20	MIASSA Justin	Membre Akano		Commune de Dimako
21	SAMAKI BIMBAR	Membre petit pôl		Commune de Dimako
22	ZEBE Jean Claude	Membre Simeyong		Commune de Dimako
23	GOUEPANG Béatrice	Membre Nkolmeyanga		Commune de Dimako

Carte 3 : Le CCG autour de la Forêt Communale de Dimako

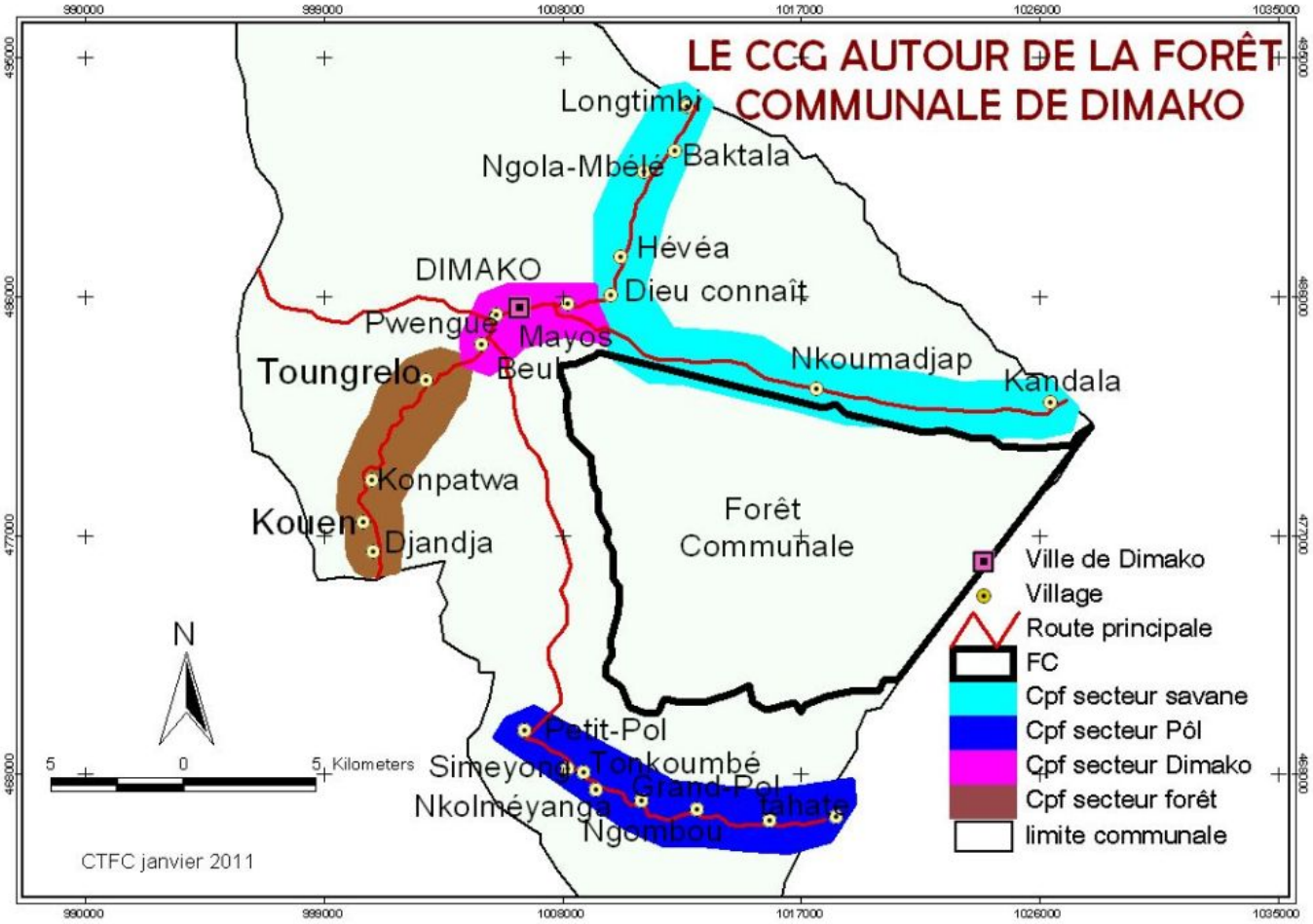

I V –: Liste des membres des comités paysans Forêt autour de la Forêt Communale de Batouri (Région de l'Est)

1- COMITE PAYSANS FORET 1 (CPF 1) (villages : Pater, Lobi, Dimako, et Lombaya)

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	GBAPOR Samuel	Représentant des chefs traditionnels	CTFC
2	NGOUBOU Pierre	Représentant du comité de développement du secteur	CTFC
3	NGBAKO Nestor	Représentant des élites extérieures	CTFC
4	NGBEMEL KOMBO Justin	Représentant des élites extérieures	CTFC
5	BAGOUNE Adelaïde	Représentantes des femmes	CTFC
6	DANTI Bernadette		CTFC
7	MEDOUM Paul	Représentant des planteurs	CTFC
8	NDJOMO Daniel	Représentant des jeunes	CTFC

2- COMITE PAYSANS FORET 2 (CPF 2) (villages : Kombo-Amougou, bendissola, Bakombélé

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	AMOUGOU Samuel	Représentant des chefs traditionnels	CTFC
2	SONGUENE Jean	Représentant du comité de développement du secteur	CTFC
3	LASSIDENG Armand	Représentant des élites extérieures	CTFC
4	ESSENDI Marcel	Représentant des élites extérieures	CTFC
5	MARIGOH Cécile	Représentantes des femmes	CTFC
6	ZAPERA Emilienne		CTFC
7	DJEBE Madeleine		CTFC
8	MBAH Dieudonné	Représentant des planteurs	CTFC
9	SEPI Elvis	Représentant des jeunes	CTFC

3-COMITE PAYSANS FORET 3 (CPF 3) (villages : Kambelé 1, Narké 1, 2 et 3)

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	NDOUMERI Philemon	Représentants des chefs traditionnels	CTFC

2	MALABI Joseph		CTFC
3	NGAMBESSO Debochard	Représentant du comité de développement du secteur	CTFC
4	LETINA Justin	Représentant des élites extérieures	CTFC
5	NARGABA Joseph	Représentant des élites extérieures	CTFC
6	KETI Jeanine	Représentantes des femmes	CTFC
7	ANGOU Jeanine		CTFC
8	KOFFI Charles	Représentant des planteurs	CTFC
9	KIBA Jacob	Représentant des jeunes	CTFC

4-COMITE PAYSANS FORET 4 (CPF 4) : (villages Kambélé 2 et 3, Ndem, et Djira)

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	Bell Adah Bertrand Olivier	Représentants des chefs traditionnels	CTFC
2	Kotte Alphonse	Représentant du comité de développement du secteur	CTFC
3	Malabi Laurent	Représentant des élites extérieures	CTFC
4	Beh remy	Représentant des élites extérieures	CTFC
5	Nanyele Marie Noel	Représentantes des femmes	CTFC
6	Mbele Nicaise		CTFC
7	YELE Emmanuel	Représentant des planteurs	CTFC
8	GBWABOUA Jeremy	Représentant des jeunes	CTFC
9	ABDOULAYE AHIDJO	Représentant des communautés Mbororos	CTFC

5-COMITE PAYSANS FORET (CPF 5) (Villages : Ambanga, Abeganga, Nguémo, Ngoura 2 et Amédjoumé

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	Nguele François	Représentants des chefs traditionnels	CTFC
2	KOTTE Thierry		CTFC
3	SOLE Robert	Représentant du comité de développement du secteur	CTFC
4	SAMBO François	Représentant des élites extérieures	CTFC
5	MBOA GBANG Christophe	Représentant des élites extérieures	CTFC
6	NGOMBESSA Marie	Représentantes des femmes	CTFC

7	PATOU Victorine		CTFC
8	NDONGOMENETIE Salomé		CTFC
9	BOLA Joseph	Représentant des planteurs	CTFC
10	NGAMBO Jonas	Représentant des jeunes	

6-COMITE PAYSANS FORET 6 (CPF 6) (villages : Bélita 3, Mbounou et Nguété

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	DOBIL GOMOGOMO Michel	Représentant des chefs traditionnels	CTFC
2	SAKA Placide	Représentant du comité de développement du secteur	CTFC
3	YANGMAN Alfred	Représentant des élites extérieures	CTFC
4	BARKA Barthelemy	Représentant des élites extérieures	CTFC
5	YAKONDOU Marceline	Représentantes des femmes	CTFC
6	DALONDO Bertine		CTFC
7	BOULOU Jean Victor	Représentant des planteurs	CTFC
8	NASSARA DIPO Herman	Représentants des jeunes	CTFC
9	NDANGAYO Olivier	Représentants des jeunes	CTFC

7-COMITE PAYSANS FORET 7 (CPF 7) (villages : Ngangam, Ndamono, Nambalo, et Naboubou

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	BERI Charles	Représentant des chefs traditionnels	CTFC
2	NDEMBO Simon	Représentant du comité de développement du secteur	CTFC
3	MBAH Thomas	Représentant des élites extérieures	CTFC
4	TOUMO Gautier	Représentant des élites extérieures	CTFC
5	NANDAYA Marguerite	Représentantes des femmes	CTFC
6	INGUE MEH Pauline		CTFC
7	NGOL Désiré	Représentant des planteurs	CTFC
8	NDEMBO Maurice	Représentants des jeunes	CTFC

Carte 4 : Les CPF autour de la Forêt Communale de Batouri

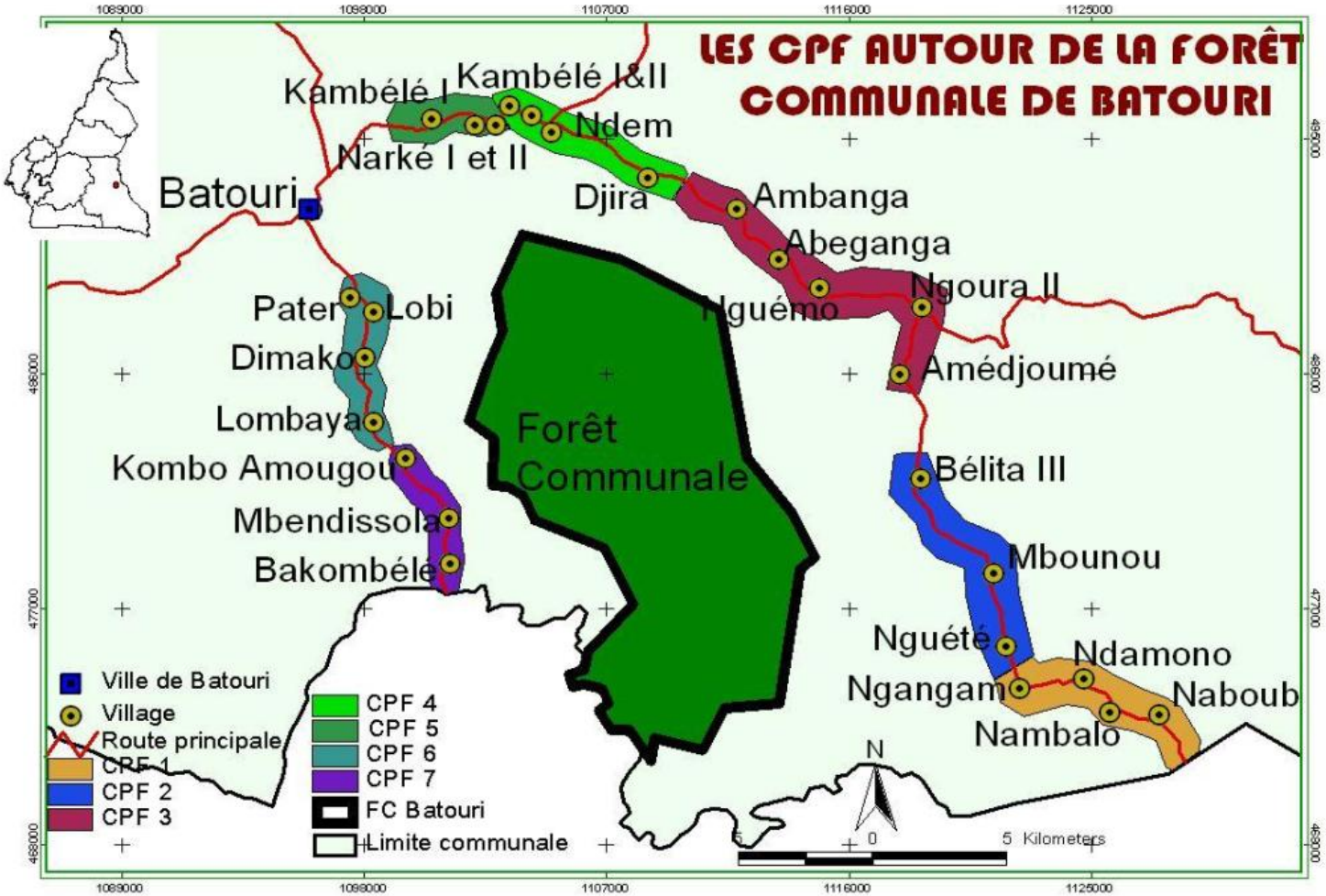

IV –: Liste des membres des comités paysans Forêt autour de la Forêt Communale de Lomié (Région de l'Est)

1-COMITE PAYSANS FORET (CPF) (Nemeyong, NO'Olienne et Doumzok

N°	Nom	Fonction	Structure de mise en place
1	ATEME David	Président	CTFC
2	Medjo Luc	Vice-Président	CTFC
3	Nougan Thierry	Secrétaire général	CTFC
4	Adima Angèle	Secrétaire général Adjoint	CTFC
5	AGBA Eric	Trésorier	CTFC
6	Adouho Martiale	Commissaire aux comptes N°1	CTFC
7	NIANGALANDO Viviane	Commissaire aux comptes N°2	CTFC
8	BIDJA OLOA Michel	Chargé des travaux	CTFC
9	MPIENNE Michel	Représentant des planteurs	CTFC
10	BIBERT Japhet	Représentant des élites extérieures	CTFC
11	ONGON Basile	Représentant des Chefs traditionnels	CTFC

2-COMITE PAYSANS FORET(CPF) de Mayang

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	MPADIE Lydie	Représentant des Associations des femmes N°1	Mayang	CTFC
2	ASSEME Mylène	Représentant des Associations des femmes N°2	Mayang	CTFC
3	ASSIMPENE Lucien	Représentant des planteurs	Mayang	CTFC
4	MBIBOT Hubert	Représentant des élites extérieures	Mayang	CTFC
5	ZODIBIE Georges	Représentant des élites intérieures	Mayang	CTFC
6	ANZOMO Blaise	Représentant des chefs traditionnels	Mayang	CTFC
7	Poste à pourvoir ultérieurement	Représentant du CVD	Mayang	CTFC
8	Poste à pourvoir ultérieurement	Représentant des jeunes	Mayang	CTFC

3-COMITE PAYSANS FORET(CPF) de Moangue le Bosquet

N°	Nom	Fonction	Village	Structure de mise en place
1	GBAMISSO Armand	Président	Moangue le Bosquet	CTFC
2	AMBASSA Basile	Vice-président	Moangue le Bosquet	CTFC
3	KAMGA Paulin	Secrétaire Général	Moangue le Bosquet	CTFC
4	NGUELO Grégoire	Secrétaire Général Adjoint	Moangue le Bosquet	CTFC
5	MBETINA Christa	Trésorier	Moangue le Bosquet	CTFC
6	MESSEPE Robert	Commissaires aux comptes N°1	Moangue le Bosquet	CTFC
7	AMBASSA Apollinaire	Commissaires aux comptes N°2	Moangue le Bosquet	CTFC
8	YEYE Lucien	Représentant des planteurs	Moangue le Bosquet	CTFC
9	MIMBO Marie	Représentante des femmes	Moangue le Bosquet	CTFC
10	AKPAKOUA Valère	Représentant des élites extérieures	Moangue le Bosquet	CTFC
11	BITEKE Jérôme	Représentant des élites intérieures	Moangue le Bosquet	CTFC
12	TINDO Joseph	Représentant des chefs traditionnels	Moangue le Bosquet	CTFC

Carte 5 : Les CPF autour de la Forêt Communale de Lomioé

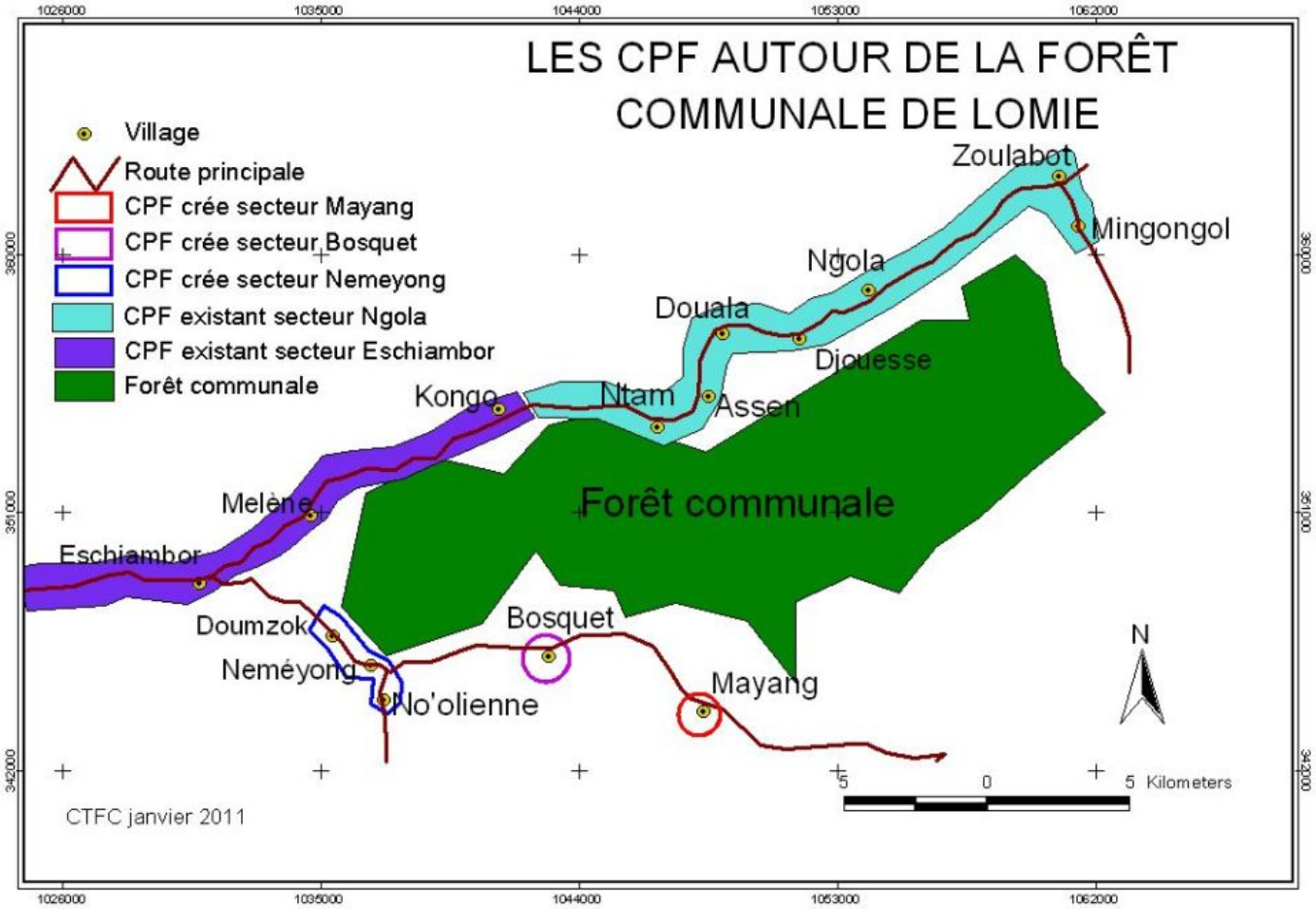

Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
*Tél. : **(00237) 22 20 35 12** Email : **CTFC_Cam@yahoo.fr***
*Site web : **www.foretcommunale-cameroun.org***

Agence canadienne de développement international

ANNEXE 2 : Modèle de TDR de mission de terrain

Termes de références pour la mission de d'accompagnement des CFC à la formation des CPF

Date : 24/01/11 au 28/01/11

Durée :	Cinq (05) journées
Objectif global :	Accompagner les CFC de Batouri et Lomié à la première formation des CPF : Rappels des missions, rôles et responsabilités des CPF ; identité et règlement intérieur d'un CPF

1. CONTEXTE:

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C), le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) organe technique de l'ACFCam (Association des Communes Forestières du Cameroun), met en œuvre le projet « **contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales** ». Il est question dans ce projet, de créer et d'accompagner les structures locales représentatives des communautés dans la gestion forestière (CPF) dans les villages riverains aux forêts communales. Ainsi, le volet 2 du projet prévoit le renforcement des capacités de ces structures locales. Dans cette optique, une série de modules élaborés sont données progressivement aux CPF en questions. L'approche privilégiée d'intervention est que les modules soient d'abord donnés aux cellules de foresterie communales (CFC), qui assurent le relais et les transmettent à leur tour aux CPF. Les CFC ont jusqu'à présent été sensibilisés et formées sur les missions, rôles et responsabilités des CPF et sur l'identité et le règlement intérieur de ceux-ci. Il est donc question pour eux maintenant de former aussi les CPF. D'où l'objet de la présente mission qui est en fait le lancement de ces formations. En effet, les CFC seront accompagnées pas l'équipe du CTFC pour la formation d'un 1er CPF (cas démonstration), et devront par la suite se déployer seules pour la formation des autres CPF.

Il est ainsi question de former 07 CPF dans la commune de Batouri ; et 06 CPF dans la commune de Lomié. Les CFC devront élaborer un programme de passage dans chaque CPF pour la formation (01 journée de formation /CPF).

La présente mission se déroulera du 24 au 28 janvier 2010, avec pour objectif de lancer la formation dans les premiers CPF les 25 et 27 janvier ; respectivement à Lomié et Batouri.

2. ACTIVITES A MENER

L'équipe en charge de la mission :

- FAPA Clémentine ; Responsable Socio-économique CTFC-Est/MINFOF **à Lomié**
- SCHINDLER Jana ; AT DED/CTFC-Est; **à Batouri**

S'occupera des activités suivantes :

- Séance de travail avec la CFC pour mieux préparer cette session de formation, et harmoniser la vision de l'intervention
- Formation d'un CPF sur le thème : « **Rappels des missions, rôles et responsabilités des CPF ; identité et règlement intérieur d'un CPF »**
- Suivi/évaluation des activités du SIM PFNL (PFLO) ; pour la commune de Lomié.

3. RESULTATS ATTENDUS

Avec les CFC

- Les modalités pratiques et logistiques des différents formations sont discutées ;
- La méthodologie de la formation est discutée et harmonisée.

Avec les CPF

- Les membres des CPF comprennent bien désormais leur mission, rôles et responsabilités vis-à-vis de toutes les autres parties : communautés, commune, MINFOF, *etc*.
- Les membres du CPF sont bien conscients de leur identité en tant groupe et définissent une vision commune ;
- Les membres des CPF sont aptes à élaborer leur statut et règlement intérieur ;
- Les membres des CPF sont aptes à élaborer leur plan d'action annuel ;
- Les membres des CPF identifient les premiers éléments de leur plan d'action annuel.
- Un plan de travail entre le CPF et la CFC est élaboré ; de sorte qu'après la formation, le CPF et la CFC travaillent ensemble à l'élaboration des statut et règlement intérieur, et au plan d'action annuel du CPF.

Avec le PFLO SIM PFNL de Lomié

- Le point sur les activités du SIM est fait dans les communes de Batouri et Lomié.

4. INDICATEURS

- Rapport de mission
- Fiches de présence

5. ITINERAIRE

Lundi 24/01/11 : (Clémentine)

- **Départ Bertoua-Lomié**
- Séance de travail avec la CFC (préparation de l'atelier) et le PFLO SIM PFNL

Mardi 25/01/11 : (Clémentine)

- Formation d'un CPF (secteur Nemeyong)

Mercredi 26 /01/11 (Clémentine et Jana)

- **Voyage retour Lomié – Bertoua (Clémentine)**
- **Voyage départ Bertoua – Batouri (Jana)**
- Séance de travail avec la CFC (préparation de la formation)

Jeudi 27/01/11 (Jana)

- Formation d'un CPF (secteur à définir ultérieurement)

Vendredi 28/01/11 (Jana)

- **Voyage retour Batouri – Bertoua**

6. OUTILS DE FORMATION

- Guide d'animation des CPF et décision ministérielle 1354/MINEF du 26 novembre 1999 : Pour le rappel des missions rôles et responsabilités des CPF
- Module sur l'identité et règlement intérieur des CPF
- Guide juridique des organisations de la société civile au Cameroun

7. BUDGET DE LA MISSION

Objectif	Activités	Désignations	Qtes	CU proposé par la commune	Contribution au CU par CTFC	Contribution CTFC total
FORMATION ET SUIVI DES 07 CPF AUTOUR DE LA FC DE BATOURI						
Renforcement des capacités CPF	Formation Module I : l'identité et règlement intérieur	Bic	66 (membres CPF)	100	100	6 600
		Cahier (200 pages)	66 (membres CPF)	500	500	33 000

Objectif	Activités	Désignations	Qtes	CU proposé par la commune	Contribution au CU par CTFC	Contribution CTFC total
		Marqueurs	02 Paquets	5 000	10 000	10 000
		Papier conférence	1 rouleau	10 000	10 000	10 000
		Papier kratf	20 m			
		Transport	6 descentes *2 CFC	8 000	4 000	48 000
		Restauration pendant la formation dans les 7 secteurs CPF	64 (membres CPF et 7*2 CFC) = 78	3 000	1 000	78 000
	Suivi post-formation	Transport CFC pour le suivi post-formation	2 descentes /CPF = 14	8 000	3 000	42 000
A. Contribution Totale du CTFC pour la formation et le suivi des CPF de Batouri = 227 600 F CFA						
FORMATION ET SUIVI DES 06 CPF AUTOUR DE LA FC DE LOMIE						
Renforcement des capacités CPF	Formation Module I : l'identité et règlement intérieur	Bic	61 (membres CPF)	100	100	6 100
		Cahier (200 pages)	61 (membres CPF)	500	500	30 500
		Marqueurs	02 Paquets	5 000	10 000	10 000
		Papier conférence	1 rouleau	10 000	10 000	10 000
		Papier kratf	20 m			
		Transport CFC pour les formations	5 descentes *2 CFC	8 000	4 000	40 000

Objectif	Activités	Désignations	Qtes	CU proposé par la commune	Contribution au CU par CTFC	Contribution CTFC total
		Restauration pendant la formation dans les 7 secteurs CPF	59 (membres CPF et 6*2 CFC) = 71	2 000	1 000	71 000
	Suivi Post-formation	Transport CFC pour le suivi post-formation	2 descentes /CPF = 12	5 000	3 000	36 000
B. Contribution Totale du CTFC pour la formation et le suivi des CPF de Lomié = 203 600 F CFA						
MISSION RESPONSABLE SOCIO-ECONOMIQUE CTFC EST						
Renforcement des capacités CPF	Formation Module I : l'identité et règlement intérieur	Frais de restauration	03 jrs		7 000	21 000
		Hébergement	02 nuitées	A la charge de la commune		
		Imprévus pour l'hébergement	02 nuitées	8 000	16 000	16 000
C. Total Mission responsable socio-économique CTFC Est						**37 000**
GRAND TOTAL (A + B + C)						**468 200**

N.B: Les cahiers seront achetés une seule fois, les membres des CPF utiliseront ces mêmes cahiers pour les prochaines formations.

ANNEXE 3 : Modèle de rapport de mission

RAPPORT DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES CFC A LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS LOCALES POUR LA MISE EN PLACE DES COMITES PAYSANS FORETS (CPF)

COMMUNES DE BATOURI, LOMIE ET DIMAKO

SEPTEMBRE 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE **47**
1. CONTEXTE DE LA MISSION **48**
2. RESULTATS ATTENDUS **48**
3. DEROULEMENT DE L'ATELIER ET RESULTATS OBTENUS **49**
3.1 Dimako **49**
3.1.1 Déroulement des travaux 49
3.1.2 Résultats obtenus 49
3.2 Batouri et Lomié **54**
3.2.1 Déroulement des travaux 54
3.2.2 Résultats obtenus 55
4. CONCLUSION **59**
ANNEXES **60**
Annexe 1 : Listes de présence aux réunions de sensibilisation par secteur 61
Annexe 2 : Plan de travail dans chaque commune 61
Annexe 3 : Guide d'animation CFC/CPF 62

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C), le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) organe technique de l'ACFCam (Association des Communes Forestières du Cameroun), met en œuvre le projet « **contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales** ». Dans le cadre de l'exécution de ce dernier projet, le volet 1 prévoit la création des structures représentatives locales dans les villages riverains aux forêts communales. L'approche retenue a été que là où il n'existe pas de structures locales pouvant représenter la population sur les questions de foresterie, qu'il faille créer des Comités Paysans Forêts (CPF) ; ces CPF étant créer au sein des regroupements de villages.

Ainsi, dans chaque commune ciblée, les Cellules de Foresterie Communale (CFC), ont commencé un travail d'identification de l'existant et de pré-sensibilisation par village. En principe après cette phase, les populations de chaque village, ont compris l'importance de leur participation dans la gestion des ressources naturelles de leur localité d'une part, et d'autre part ils ont choisis des représentants pour leur village.

Il est question maintenant de passer à la sensibilisation au niveau des regroupements de villages, pour bien expliquer à tous ces représentants de village qui auront la charge de mettre en place leur comité paysan forêt, les rôles et responsabilités des CPF, les modalités de fonctionnement et la d'harmoniser la démarche des élections. D'où l'objet de la présente mission où il a été question d'accompagner les CFC pour la sensibilisation dans quelques secteurs de leurs localités respectives. Ceci afin de les permettre de prendre le ton et de pouvoir bien continuer dans les autres secteurs. Les communes concernées dans la région de l'Est sont celles ciblées par le projet FGSC ; à savoir : Lomié, Dimako et Batouri.

Le cas de la commune de Dimako est particulier. En effet, il y existe déjà une structure qui tient lieu de CPF : le Comité Consultatif de Gestion (CCG). Il est donc question de renforcer plutôt ce comité en terme de restructuration et d'organisation.

Le présente rapport décrit les activités menées et les résultats obtenus lors de cette mission qui s'est déroulée aux dates suivantes : 26 Août 2010 (Dimako); 30 Août au 02 septembre 2010 (Batouri et Lomié); et du 14 au 16 septembre 2010 (Lomié).

2. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus varient à Dimako, où nous trouvons déjà une structure représentative de la population locale (CCG) ; et Batouri et Lomie où nous ne trouvons pas une structure représentative.

à Dimako :

- Les besoins de renforcement du CCG sont identifiés

- Un plan de renforcement du CCG (restructuration et organisation) est adopté de concert avec le Maire ;
- Les points sur lesquels les CFC rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs devoirs sont discutés et des orientations données

A Batouri et Lomié

- Les membres des CFC sont davantage édifiés sur la façon ils doivent conduire la sensibilisation dans les secteurs CPF
- Les populations dans les secteurs couverts comprennent bien désormais l'importance des CPF, leurs rôles et responsabilités et la démarche à suivre pour les élections
- La date des élections dans chaque secteur est arrêtée ;
- Les points sur lesquels les CFC rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs devoirs sont discutés et des orientations données

3. DEROULEMENT DE L'ATELIER ET RESULTATS OBTENUS

3.1 Dimako

L'objectif de cette rencontre était de mener une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement du CCG et identifier les possibilités sur une restructuration du CCG qui se rapproche des dispositions légales sur les CPF (décision 1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999).

3.1.1 Déroulement des travaux

Plan de Séance de travail :

a. Réflexion sur le rôle, les responsabilités et le mandat du CCG

b. Présentation du CPF après la décision 1354/D/MINEF/CAB

c. Elaboration des Forces et Faiblesses du Fonctionnement du CCG

d. Réflexion sur la restructuration du CCG

La rencontre s'est tenue dans la salle de réunion de la commune de Dimako, et au total dix (10) personnes ont participé à la séance de travail (Cf. annexe 1 : liste de présence) ; dont 05 membres du CCG, 02 membres de la CFC, 02 ouvriers de la forêt et 01 représentant de l'exploitant GRUMCAM.

3.1.2 Résultats obtenus

a. Réflexion sur le rôle, les responsabilités et le mandat du CCG

Les rôles, responsabilités et le mandat du CCG étaient discutés en plénière.

Le CCG qui existe depuis 1999, a pour rôle :

- L'intermédiation entre la population locale et la Mairie
- La collecte et la transmission des préoccupations et suggestions des populations locales auprès de la commune
- L'observation sur le fonctionnement des activités en forêt

- Participation aux travaux en forêt

Mandat : Le mandat des membres du CCG est de 05 ans renouvelable. Cependant, en cas de décès ou de perte d'un membre pour une raison ou une autre, celui ne peut être remplacé avant le prochain mandat.

Fonctionnement :

- Membre /Composition :

En principe dans chaque village, il y a un membre du CCG ; soit qu'il devrait y avoir 23 membres pour les 23 villages de l'arrondissement. Cependant, le seul membre Baka est décedé ; et au niveau du village…, il n'existe pas de membres. Donc actuellement, le CCG dispose de 21 membres.
Par ailleurs le CCG comprend 02 membres femmes, conformément aux textes du CCG qui prévoit une bonne représentation féminine.

- Mode électorale :

Les élections se tiennent à la fin de chaque mandat (chaque 5 ans). Le mandat étant renouvelable, chaque village doit élire son représentant dans le CCG. Les élections sont supervisées par de 1er Adjoint au Maire, le Chef du village et le Chef supérieur du canton.

- Financement

Le travail des membres du CCG est bénévole. Cependant lorsqu'ils doivent travailler en forêt pour observer les activités d'exploitation, leur frais de transport leurs sont rembourser par la commune à la fin du mois.

- Réunions

Il existe ici deux (02) types de réunions :

- des réunions CCG (CCG interne), qui se tiennent quatre (04) fois par an (trimestrielle) ;

- Les réunions entre le CCG et l'exécutif communal (Maire, Secrétaire général et receveur municipal). Celles-ci se tiennent trois (03) fois par an. Lors de ces réunions les membres du CCG sont représentés par secteur. A cet effet, cinq (05) secteurs sont considérés dans l'arrondissement : Savane1, Savane 2, Petit Pôl, Forêt, et Dimako Centre. Par après, un procès verbal des rencontres avec le Maire est diffusé auprès des Conseillers Municipal.

b. Présentation du CPF d' après la décision 1354/D/MINEF/CAB

Les rôles du CPF comme prévu dans la décision était introduit, après c'était discuté en plénière quels rôles, quelles taches et responsabilités sont déjà prises en compte par le CCG :

Les rôles des CPF sont :

- **L'animation et Sensibilisation**

Activités :	**Observations :**
Organiser des réunions avec des villageois	CCG s'occupe
Vulgarisation de la loi forestière	CCG se n'occupe pas
Vulgarisation du plan d'aménagement	CCG se n'occupe pas ; et n'ont même pas connaissance du contenu du plan

	d'aménagement
Recueil des suggestions des villageois	CCG s'occupe

- **L'information et formation**

Activités :	**Observations:**
Informer les populations	CCG s'occupe
Informer la commune, l'administration MINFOF, Exploitants, MINADT	CCG s'occupe

- **La participation dans l'élaboration du plan de gestion, plan d'aménagement**

Activités :	**Observations :**
Etude Socio-économique	Le CCG actuel n'est mis en place que depuis 3 ans ; donc n'a pas participé à l'élaboration du plan d'aménagement de la FC. Cependant les membres du CCG initialement mis en place avaient participé à l'élaboration de ec document.
Préparation des Plan d'Aménagement	
Délimitation et affectation des terres	
Définition des mesures de protection de l'environnement/biodiversité	
Définition des droits d'usage des populations	CCG s'occupe, mais pas suffisamment

- **La participation aux travaux dans en forêt**

Activités :	**Observations:**
Suivi de la bonne exécution du PA	CCG s'occupe
Identification des ressources humaines disponibles dans les villages	CCG se n'occupe pas, car cela n'entre pas dans les missions
Exécuter/organiser les travaux en forêt	
Suivi de reboisement	CCG s'occupe
Evaluation technique des activités, travaux	CCG s'occupe, mais ne dispose pas de suffisamment des capacités techniques pour mener à bien cette tâche

- **La surveillance et contrôle des activités forestiers**

Activités :	**Observations :**
Surveiller les limites	CCG s'occupe
Surveiller la chasse non autorisée	CCG se n'occupe pas

Surveiller l'exploitation illégale des ressources minières	Pas des mines à Dimako
Accompagner le chef de poste dans le contrôle	CCG se n'occupe pas

Il ressort de ce qui précède que les raisons qui justifient la non implication du CCG dans certaines activités sont de deux ordres :

- Parce que cela n'avait pas été pensé comme entrant dans les missions du CCG
- A cause d'une faible communication entre le CCG et l'administration forestière d'une part, et d'autre part avec la commune

c. Identification des Forces et Faiblesses du Fonctionnement du CCG

Les forces et faiblesses ont été identifiées en plénière par les membres du CCG.

Forces :

- Le CCG de Dimako garantie une représentativité des toutes les villages de l'arrondissement de Dimako
- Les membres sont respectés par les villageois et par la mairie, parce qu'ils ont été directement élus par la population
- Le CCG intègre le genre et les minorités
- Le CCG est régit par des textes bien définis
- Existence d'un sentiment fort d'appartenance au groupe chez les membres du CCG.

Faiblesses :

- Limite dans la diffusion des informations du CCG vers les villageois,
- Faible intérêt des femmes
- Insuffisance des équipements du CCG (casque, tenue, botte, *etc*.)
- Capacités /connaissances limitées des membres du CCG sur :
    - Aspects techniques de l'exploitation et de la gestion forestière
    - Mobilisation et gestion des ressources financières
    - Gestion du groupe (organisation interne, fonctionnement, vie associative, etc.)
- Absence d'une vision commune du CCG
- Absence d'un plan d'action (objectifs, résultats attendus, activités, etc.) à court, moyen et long terme ; et par conséquent d'un plan de financement pour le CCG
- Rayon d'action du CCG très restreint pour le moment aux activités de contrôle de l'exploitation forestière
- Existence des conflits de rôles entre les membres du CCG et les membres du Conseil Municipal dans certains villages
- Lourdeurs des procédures du CCG : Par exemple le CCG ne peut se réunir que sur convocation de son Président (le Maire). L'article du statut qui donne la possibilité de tenir des réunions sur convocations des ¼ des membres n'est pas respecté. Comme conséquence, les réunions sont irrégulières.

Basé sur les faiblesses ainsi identifiées, une feuille de route a été élaboré en plénière ; ceci en vue d'améliorer la qualité du travail du CCG et partant, la participation locales à la gestion forestière.

Tableau 1 : Feuille de route pour le renforcement du CCG de Dimako

Sensibilisation des populations (surtout les femmes) sur le CCG			
quoi	***comment***	***qui***	***quand***
Faire la vulgarisation sur le CCG pendant chaque réunion du village ; de sorte à susciter l'augmentation de l'implication féminine	Pendant la prochaine réunion du CCG, tous les membres seront informés qu' ils doivent sensibiliser les villageoises et particulièrement des femmes pendant chaque réunion du village	Les membres du CCG dans chaque village	A partir de la prochaine réunion du CCG
Renforcement de l'équipement du CCG			
CCG : faire une proposition/demande au maire pour l'équipement CFC : Prévoir l'équipement CCG dans le PAO CFC	Ecrire une lettre de demande au Maire	Vice-président du CCG	Jusqu' au la prochaine réunion CCG
Formations thématiques du CCG			
- Elaborer le plan de renforcement des capacités du CCG - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action CCG	- Organiser un atelier pour l'élaboration du plan d'action du CCG par la CFC avec l'appui du CTFC, - Intégrer le programme de formation du CCG dans le PAO de la CFC qui est en cours d'élaboration	CFC, appui CTFC	Rencontrer le Maire pour programmer cet atelier dans les plus proches délais, en fonction des ressources disponibles.
Elaborer une vision du CCG			
Elaborer une vision du CCG	Formation du CCG comment élaborer une vision (méthodes participatifs)	CFC, appui CTFC	
Résoudre le conflit des rôles entre CCG et le conseiller municipaux			
Clarifier des rôles respectifs du CCG et du conseil municipal	Mettre ce point à l'ordre du jour lors des réunions entre le CCG et l'exécutif communal (tous les 4 mois)	Président et Secrétaire général du CCG	Prochaine réunion avec l'exécutif communal
Lourdeur des procédures CCG			

Mettre en application le règlement intérieur du CCG tel que défini	Mettre ce point à l'ordre du jour lors des réunions entre le CCG et l'exécutif communal (tous les 4 mois)	Président et Secrétaire général du CCG	Prochaine réunion avec l'exécutif communal

d. Réflexion sur la restructuration du CCG

La faisabilité et la pertinence de la sectorisation du CCG de Dimako ont été discutées en plénière. Il s'avère qu'au regard des textes et du mode de fonctionnement du CCG, une restructuration du CCG en secteur viendra compliquer et alourdir le fonctionnement du groupe. Cependant l'idée d'avoir des représentants par secteur a été acceptée, car viendra faciliter la communication et la mobilisation au sein du groupe (augmentation de la fréquence des réunions, réduction des coûts, etc.). Ainsi les propositions suivantes ont été faites et seront validées à la prochaine réunion du CCG.

Secteur Savane 1→ responsable : Ngoulambele

Secteur Savane 2 → responsable : Nguidor

Secteur Foret→ responsable : Kouen

Secteur Pol → responsable : Petit Pol

Secteur Dimako Centre → responsable : Tombo Kampala

3.2 Batouri et Lomié

3.2.1 Déroulement des travaux

L'objectif du travail dans les communes de Batouri et Lomié était de sensibiliser les populations locales dans les secteurs CPF, afin de se rassurer qu'avant de procéder aux élections, elle seront parfaitement conscientes du rôle à jouer par les CPF ; avec tout ce que cela comporte.
L'équipe de la mission était constituée du CTFC, des membres de la CFC et d'un représentant de l'administration forestière (Batouri).
A Batouri, une sensibilisation préalable dans chaque village avait permis aux populations de désigner des représentants pour chaque village (Cf. listes en annexe X). Ce sont ces représentants qui constituaient la majeure partie des participants.
Pour le cas de Lomié, il n'y a eu une sensibilisation massive au préalable dans chaque village. De ce fait, la population n'avait donc pas pu s'organiser pour se faire représenter par des personnes désignées à cet effet ; d'où la participation de tous ceux qui ont pu se rendre disponible tout simplement.
Pendant la phase des présentations, les participants ont exprimés leurs attentes. Il est ressortit de leurs propos que beaucoup souhaitent vraiment que la forêt communale soient exploitées durablement et que les retombés servent effectivement à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des communautés. Par ailleurs, elles souhaitent être au courant de cette gestion, et voire même être consultées plus souvent. Il convient cependant de noter que pour la plupart des membres, les motivations en tant que potentiel membre des CPF n'étaient pas claires : Ils n'avaient pas vraiment compris leur rôle et pourquoi ils étaient choisis par la communauté.

Par la suite le guide d'animation joint en annexe 3 a été déroulé de façon interactive. En effet, en plénière, il était question de recueillir d'abord pour chaque rubrique les connaissances des participants, et les discuter afin de mieux éclairer ceux-ci.

3.2.2 Résultats obtenus

Le tableau 2 donne un aperçu des résultats obtenus.

Tableau 2 : Aperçu des résultats obtenus dans les secteurs couverts de Batouri et Lomié

Communes	Secteurs couverts	Résultats / Observations	Recommandations
Batouri	CPF 1 : Pater, Lobi, Dimako, Lombaya	- 33 participants, dont 08 femmes sensibilisés sur la raison d'être et l'importance des CPF, et sur les rôles et responsabilités des membres, et sur le fonctionnement / financement des CPF - Le mode électoral est arrêté : 02 représentants pour chaque village dans le CPF ; les 08 représentants de chaque village sont les potentiels membres du CPF et en même tant les électeurs ; élection par catégorie ; représentativité des femmes - Le village Lobi est effectivement accepté de tous comme village central du secteur	- La date des élections sera arrangée entre la commune, la sous-préfecture et la DD MINFOF ; et communiquée aux habitants du secteur
	CPF 2 : Kombo Amougou, Bendissola et Bakombele	- 41 participants, dont 15 femmes sensibilisés sur la raison d'être et l'importance des CPF, et sur les rôles et responsabilités des membres, et sur le fonctionnement / financement des CPF - Le mode électoral est arrêté : 03 représentants pour chaque village dans le CPF ; les 08 représentants de chaque village sont les potentiels membres du CPF et en même tant les électeurs ; élection par catégorie ; représentativité des femmes - Le village Bendissola est effectivement accepté de tous comme village central du secteur	- La date des élections sera arrangée entre la commune, la sous-préfecture et la DD MINFOF ; et communiquée aux habitants du secteur
	CPF 3 : Kambele II, Ndem, et Djira	- 20 participants, dont 05 femmes sensibilisés sur la raison d'être et l'importance des CPF, et sur les rôles et responsabilités des membres, et sur le fonctionnement / financement des CPF - Le mode électoral est arrêté : 03 représentants pour chaque village dans le CPF ; les 08 représentants de chaque village sont les potentiels membres du CPF et en même tant les électeurs ; élection par catégorie ; représentativité des femmes	- La CFC devra renforcer la sensibilisation à Djira ; voir la nécessité de changer les 08 personnes préalablement désignées si celles-ci ne se font pas disponibles - La date des élections sera arrangée entre la commune, la

Communes	Secteurs couverts	Résultats / Observations	Recommandations
		- Le village Ndem semble accepté de tous comme village central du secteur - Les représentants du village Djira n'ont pas participé à la réunion, car occupés par les activités d'extraction de l'or.	sous-préfecture et la DD MINFOF ; et communiquée aux habitants du secteur
Lomié	CPF 1 : Nemeyong, Doumzok et No'oliene	- 43 participants, dont 18 femmes sensibilisés sur la raison d'être et l'importance des CPF, et sur les rôles et responsabilités des membres, et sur le fonctionnement / financement des CPF - Le village Doumzok désire constituer son CPF seul, car estime avoir souvent été lésé par la commune ; cependant après d'amples explications (concept CPF et rôles des différents acteurs), il a compris l'intérêt de se mettre avec les autres villages. - Le mode électoral retenu est le consensus - Le village Nemeyong est effectivement accepté de tous comme village central du secteur	- La date des élections / présentation et validation du CPF retenu, sera arrangée entre la commune, la sous-préfecture et le représentant local du MINFOF ; et communiquée aux habitants du secteur
	CPF 2 : Moangue le Bosquet	- 38 participants dont 13 femmes sensibilisés sur la raison d'être et l'importance des CPF, et sur les rôles et responsabilités des membres, et sur le fonctionnement / financement des CPF - Le mode électoral retenu est le consensus	- La date des élections / présentation et validation du CPF retenu, sera arrangée entre la commune, la sous-préfecture et le représentant local du MINFOF ; et communiquée aux habitants du secteur
	CPF 3 : Mayang	- 25 participants, dont 03 femmes sensibilisés sur la raison d'être et l'importance des CPF, et sur les rôles et responsabilités des membres, et sur le fonctionnement / financement des CPF - Le mode électoral retenu est le consensus pour les postes	- La date des élections / présentation et validation du CPF retenu, sera arrangée entre la commune, la sous-préfecture et le représentant local du MINFOF ; et communiquée aux habitants du

Communes	Secteurs couverts	Résultats / Observations	Recommandations
		relatifs au chef et aux élites ; et les	secteur

4. CONCLUSION

Au terme de cette mission dont l'objectif était d'accompagner les CFC dans la mise en place et l'opérationnalisation des structures représentatives des populations locales dans la gestion des forêts (CCG et CPF), les résultats sont encourageants. En effet :

- Les membres du CCG de Dimako ont été sensibilisés sur leur rôles à jouer en tant que structure représentative des populations locales dans la gestion forestière ; ainsi ils ont pu apprécier en fonction de ce qu'ils font déjà, les tâches additionnelles auxquelles ils peuvent encore se consacrer pour améliorer la participation villageoise ;

- Dans les secteurs CPF de Batouri et Lomié, les populations locales sont davantage édifiées sur le concept des CPF, et les rôles et responsabilités des membres, le fonctionnement et les possibilités de financement des CPF, etc.

- Des dispositions sont arrêtées dans ces deux dernières communes pour que les élections des membres des CPF se déroulent dans de bonnes conditions.

Comme recommandations, il faudrait :

- que la sensibilisation commencé se poursuivre, afin le message puisse vraiment être retenu par les populations (la répétition est la mère de l'enseignement) ; ainsi il a été conseillé à la CFC de saisir toutes les occasions possibles de réunions pour renforcer cette sensibilisation ;

- Que les dates des élections dans chaque commune soient fixées au trop tard avant la fin du mois d'octobre 2010 ; ces dates devront être arrêtées de concert entre la commune, les représentants locaux du MINATD et du MINFOF ;

- Que la commune de Lomié fasse l'effort d'associer l'administration forestière locale dans la suite du processus de mise en place et d'accompagnement des CPF ;

- Que la CFC de Batouri poursuive la sensibilisation dans les 04 secteurs restants ;

- Que les CFC travaillent déjà à élaborer une proposition du plan de renforcement des capacités des CPF / CCG (existants et nouveaux) ; ceci de concert avec les concessionnaires des UFA (là où il y en a) ;

- Que les Maires améliorent la prise en charge des CFC ; ceci afin de maintenir leurs motivations qui semblent déjà disparaître fasse à toutes les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exécution de leur travail.

ANNEXES

Annexe 1 : Listes de présence aux réunions de sensibilisation par secteur

Annexe 2 : Plan de travail dans chaque commune

Annexe 3 : Guide d'animation CFC/CPF

Annexe 1 : Listes de présence aux réunions de sensibilisation par secteur

Annexe 2 : Plan de travail dans chaque commune

Plan de travail Dimako

- Présentation des participants (20 min)
- Réflexion sur le rôle, les taches et le mandat du CCG (45 min)
- Présentation du CPF d'après la Décision 1354 (45 min)
- Forces et faiblesses du fonctionnement, rôle, mandat du CCG (60 min)
- Elaboration d'un plan de restructuration du CCG (1,5 h)

Plan de travail Batouri et Lomié

I. Séance de travail avec la CFC

- Description du travail de sensibilisation jusqu'ici accompli par la CFC ; résultats obtenus et difficultés rencontrées
- Préparation des réunions par la CFC : Mobilisation des participants, qualité des participants, etc.
- Adoption du plan de travail
- Pré-évaluation devoirs de la CFC ; Introduction prochaine formation des CFC à Lomié (Information Maire)

II. Séance de sensibilisation

Horaires	**Rubriques**
8h00 – 8h30	Ouverture et Présentation participants
8h30 – 9h00	Brainstorming sur les motivations des potentiels membres des CPF
9h00 – 11h00	Déroulement du guide
11h00 – 11h 45	Simulation de 2 cas de candidature comme membre du CPF
11h45 – 12 h 00	Clôture de la réunion

Annexe 3 : Guide d'animation CFC/CPF

GUIDE D'ANIMATION / SENSIBILISATION DES POPULATIONS LOCALES POUR LA MISE EN PLACE DES CPF

Ce guide est conçu à l'attention des cellules de foresterie communales. Il vient en réponse aux questions clés qui permettront de comprendre le concept de comités paysans forêts ; qui est un outil mis en place par l'administration forestière afin d'accroître la participation locale à la gestion forestière. Ce guide par ailleurs permet de se rassurer de l'uniformité des informations passées auprès des populations à la base.

Pour le moment, toutes les informations ont été capitalisées sous forme d'un tableau (Cf. [1]expériences CEFAID dans la mise en place des CPF). Dans ce tableau, on retrouve des thèmes liés au concept CPF, et les questions dont les réponses édifient sur la compréhension de ce concept.

Les présentes données seront par la suite enrichies/complétées par les enquêtes des CFC sur le terrain, pour en faire un guide pratique et illustré par des exemples concrets.

Thèmes	Questions	Explications
ACTEURS DE LA FORET	Quels sont les gens qui interviennent dans cette forêt ?	• L'Etat à travers différentes administrations (MINATD, MINFOF, MINEP, MINDAF, MINADER, MINEPIA, etc.) • La recherche (Universités, étudiants, etc.) • Les communes • Les Exploitants forestiers (ALPICAM, SEFAC, Pallisco, SFIL, SFID, *etc*.) • Les Safaris/Guides de chasse • Les exploitants miniers • Les ONG locales, régionales, nationales et internationales • Les populations locales et autochtones (Bantou, Baka, etc.)
ORGANISATION DE CES ACTEURS	Comment sont-ils organisés ?	• Directeurs, employés, Chefs chantier, Chef du personnel, Chefs de poste, Conservateurs, etc. • Cependant, ce genre d'organisation n'existe pas au niveau des populations locales et autochtones, c'est pourquoi le gouvernement a signé la Décision 1354/D….
CADRE REGLEMENTAIRE	Quelle est la loi qui nous permet de parler des CPF ?	Décision 1354/D/MINEF/CAB du 26 Novembre 1999 fixant procédures de classement des forêts du domaine national forestier permanent du Cameroun

[1] CEFAID : Centre pour l'Education, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun

Thèmes	Questions	Explications
		Politique gouvernementale mise en œuvre par l'administration locale (sous préfet, services techniques)
DEFINITIONS DES TERMES	Comité, c'est quoi?	Groupe de personnes choisies dans une assemblée, dans une communauté, un village pour examiner ou s'occuper d'une affaire ou d'une situation précise.
	Comité Paysan Forêt, c'est quoi ?	Groupe de villageois choisis par les membres de leurs communautés pour s'occuper des rapports entre les populations de ce village et les autres acteurs dans le domaine des forêts.
	Le comité paysan forêt n'est pas quoi ?	- Des salariés de la commune ou des concessionnaires des UFA, ou du MINFOF - La police forestière - Un groupe à but lucratif - Etc.
Acteurs concernés dans la mise en place des CPF/ Rôles	Qui est responsable de la mise en place des CPF ?	C'est l'Administration publique (MINFOF, MINATD) qui est appelée à aider les populations à mettre en place les CPF.
	Rôles de la commune ?	- Contribution financière à la mise en place - Renforcement des capacités des CPF - Collaboration avec les autres acteurs pour la bonne marche des CPF
	Rôles des concessionnaires des UFA ?	Contribution financière à la mise en place et renforcement des capacités des CPF
	Rôles des ONGs Associations ?	Facilitation du processus de mise en place et d'accompagnement des CPF
	Rôles des autorités traditionnelles	Mobilisation des populations
	Rôles des populations locales	Coopération avec tous les acteurs engagés dans le processus
ROLE ET IMPORTANCE DU CPF	Le CPF sert à quoi ?	- Favorise le dialogue, la concertation et les discussions entre les populations et les acteurs de la Forêt : Administration, sociétés forestières, Safaris, Commune, ONG, Bailleurs de Fonds, *etc*. - Favorise les consultations entre les

Thèmes	Questions	Explications
		populations elles-mêmes
	Importance des CPF ?	- Intérêt des populations locales pris en compte - Responsabilités accrues des communautés quant à la gestion des ressources naturelles - Opportunités de valorisation des connaissances et pratiques locales - Fait de la gestion forestière une gestion durable, du fait de son caractère socio-économique et écologique
MISSIONS DU CPF	Quelles sont les missions du CPF ?	Donner son avis consultatif motivé aux différents dossiers issus des populations ou de l'administration et concernant la gestion forestière.
ACTIVITES DU CPF	Quel est le travail d'un CPF ?	**Animation /sensibilisation** • *organiser des séances de discussions avec les villageois* • *faire bien connaître la loi forestière et les différentes décisions des autorités concernant la forêt aux populations* • *vulgariser les plans d'aménagement et protéger la forêt* • *collecter les préoccupations et suggestions des populations et les transmettre* • *rechercher et diffuser les informations utiles concernant l'aménagement forestier* • *aider les populations à s'organiser*
		Information /formation • *ils sont informés régulièrement par le Chef de Poste de Contrôle Forestier de Chasse, les autorités administratives, les ONG, les exploitants forestiers, etc.* • *Ils sont responsables d'informer à leur tour les populations* • *Ils informent l'administration forestière sur les préoccupations des populations villageoises concernant les ressources naturelles, et leurs observations dans la forêt*

Thèmes	Questions	Explications
		Participation à l'élaboration des plans Surveillance et contrôle des Activités d'aménagement/gestion • *participer à la réalisation des enquêtes socio économiques* • *participer aux opérations de délimitation des différentes zones d'utilisation actuelles et potentielles de forêt* • *donner leur avis motivé sur le plan directeur d'aménagement concernant les espaces d'intérêt des populations* • *donner leur avis motivé sur le plan d'aménagement et les plans de gestion du massif forestier* • *participer à la définition des mesures visant à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité de la forêt* • *participer au choix des sites d'implantation des projets industriels et autres dans la zone* • *participer à la définition des droits d'usage des populations locales et autochtones*
		Participation à la réalisation des travaux en forêt • *participer au suivi de la bonne exécution ou au respect du plan d'aménagement* • *Identifier les ressources humaines disponibles au niveau des villages* • *Exécuter ou Organiser la réalisation de certains travaux de forêt* • *participer au suivi des travaux de plantation d'arbres en forêt et à l'évaluation technique de ces travaux* • *participer aux travaux de délimitation des forêts permanentes (UFA, Parcs, etc.)*

Thèmes	Questions	Explications
		Surveillance et contrôle • *surveiller les limites et informer le poste forestier* • *surveiller les coupes illégales du bois et des PFNL* • *surveiller la chasse non autorisée (braconnage)* • *surveiller l'exploitation illégale des ressources minières* • *surveiller le débordement des limites par les populations ou par les exploitants forestiers* • *accompagner le chef de poste de contrôle forestier lors des missions de répression sur sa demande*
COMPOSITION D'UN CPF	Quelle est la composition d'un CPF ?	- Le représentant des chefs des villages - un membre du comité de développement du secteur - un représentant de l'élite intérieure - un représentant de l'élite extérieure - Deux (2) représentants des associations des femmes - Un représentant des planteurs - Un représentant des jeunes - Un représentant des minorités (Baka)
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CPF	Comment marchent ou fonctionnent les CPF ?	Comme toute autre association ou groupe, le CPF est autonome et ses membres s'entendent entre eux mettent en place un dispositif organisationnel et fonctionnel (bureau, réunions, Assemblée générale, activités, mode de prise des décisions, moyens matériels et financiers, etc.) régit par des textes (statuts et règlement intérieur)
	Quelles peuvent être les sources de financement des CPF ?	- Ressources propres : Cotisations des membres, travaux d'aménagement forestiers ou autres prestations, activités génératrices de revenus (PFNL, élevage, etc.) - Appuis externes : Commune, concessionnaires des UFA, ONG/Associations, etc.
CONDITIONS POUR ETRE ELECTEUR	Qui peuvent choisir les membres des CPF ?	• Etre d'un des villages du secteur • Etre habitant de ce village / secteur • Etre originaire du village.
CONDITIONS POUR	Quels caractères pour les membres	- Volontaire - Engagement pour l'intérêt de la

Thèmes	Questions	Explications
ETRE ELIGIBLE	des CPF ?	communauté - Honnêteté/Bonne moralité - Dynamique/Actif/ Vaillant / Fort - Esprit d'initiative - Disponibilité - Capacité de lire et écrire - Présence au village - Neutre, impartial - Esprit de service et de responsabilité - Patience, Tolérance - Respectueux - Eprit de compte rendu/Information - Capacité de communiquer - Etre accepté dans la communauté
TRAITEMENT DES MEMBRES DES CPF	Qui va payer le travail des membres des CPF ?	Les membres d'un CPF ne sont pas des employés de l'Administration, de la commune, d'une société, ou d'une ONG. Ses membres sont traités selon les dispositions des textes adoptés par les membres eux-mêmes en assemblée générale (statut et règlement intérieur) ; qui décide aussi de la provenance des moyens, et de leur stratégie de mobilisation des ressources matérielles et financières.
CONSTITUTION DU COLLEGE ELECTORAL	Quand choisir les personnes devant aller procéder à l'élection des membres du CPF de notre secteur ?	Pour mettre en place le CPF de ce secteur, • chaque village désigne ses représentants aux élections des membres ; • ces représentants sont électeurs et éligibles • Cette désignation peut commencer à tenir compte de la composition du CPF car ces personnes sont comme un petit CPF local. • Le nombre total de personnes à désigner par village est de 8 à 10 • Parmi ces personnes, la répartition se fait en fonction du poids démographique de chaque composante sociale *(Baka, Bangando, hommes, femmes, jeunes, adultes, planteurs, etc.)* • Eviter autant que possible trop de cumul *(COVAREF, CGRFA, etc.)* • Tenir compte des critères
SIGNATURE DES PROCES VERBAUX	Comment s'assurer que les gens qui seront là sont ceux que nous avons	Elaborer un procès verbal signés de tous, de la réunion qui désigne les représentants (et pour toutes les réunions d'ailleurs)

Thèmes	Questions	Explications
	choisis ?	
DATE DE MISE EN PLACE DU CPF	Quand donc irons-nous choisir les membres des CPF ?	Retenir une période et arrêter la date exacte après consultation des autorités sur leur calendrier et disponibilité
LIEU ET HEURE DE MISE PLACE	Ce sera où ?	Les élections se déroulent dans le village principal du secteur.
PARTICIPANTS	Qui seront présents aux élections ?	Sous Préfet, Maire, Commandant de brigade, administration forestière locale, concessionnaires des UFA, ONG/Associations locales, Chefs traditionnels, Délégués choisis par les membres des communautés, représentants des autres structures communautaires locales (GIC Forêts communautaires, COVAREF, CGRFA, etc.).

Bibliographie

CEFAID. 2008. Rapport d'exécution. *Campagne d'information et de sensibilisation des populations Riveraines des UFA 10.013 et 10.063 sur le concept « Comité Paysan Forêt ».*

ANNEXE 4 : Modèle de module de formation

Module I :

L'identité et le règlement intérieur du Comité Paysans Forêt

1. Précision du sujet

Ce module est le premier dans une série des modules pour la mobilisation de la population locale et particulièrement le renforcement des capacités des organisations local dans le cadre de la foresterie communal.

Dans la décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999, fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent de la république du Cameroun, il est stipulé que les populations locales doivent être étroitement associées au processus et qu'elles devront se prononcer lors de la Commission de classement. Dans l'annexe de cette décision, il est mentionné que pour rendre concrète la participation paysanne, des « Comités Paysans Forêt » (CPF) sont nécessaires et doivent devenir des interlocuteurs privilégiés et ce, là où il n'existe pas de structure représentant la communauté.

Les CPF sont donc des structures représentatives des populations qui jouent les intermédiaires et facilitent le dialogue, la consultation et la négociation entre les villageois, la commune, les ONG, les organismes de conservations, les opérateurs économiques et/ou les exploitants et l'administration forestière. Ils devront assurer la participation des populations à la gestion des ressources naturelles, notamment, des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et des Forêts Communales (FC).

Le préalable pour un fonctionnement durable des comités villageois, c'est une concertation et une même perception des objectifs, des valeurs, des principes internes par tous les membres. Les membres doivent comprendre que leur bon fonctionnement est basé sur: La *fiabilité et la confiance* et un *cadre réglementaire interne concerté*. Des points qui seraient traité pendant le Module I : **La vie associative : l'identité et le règlement intérieur du comité villageois** sont :

- Définition des objectifs, des valeurs et des principes du comité villageois
- Elaboration d'une feuille de route pour le comité villageois
- Réflexion sur le règlement intérieur

2. Cible

Les cibles du contenu du module sont les comités paysans forêts et/ou structures locales qui servent comme tels. Le pré requis nécessaire est la connaissance général du CPF (leurs rôles et responsabilités, la composition etc.), capitalisé dans la décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999.

3. But de l'apprentissage

Les participants des formations connaissent des points clés qu'il faut considérer pour définir l'identité d'une structure et le règlement intérieur et ils maitrisent des outils nécessaires pour accompagner ce processus.

Les résultats attendus de cette formation sont :

- Les participants comprennent la nécessité de définir l'identité du CPF
- Les participants maitrisent des outils pour la définition des objectifs, des valeurs, des principes du travail du CPF
- Les participants comprennent la nécessité et ils maitrisent les étapes du déroulement d'une élaboration d'une feuille de route
- Les participants connaissent des éléments essentiels pour la définition du règlement intérieur
- Les participants sont aptes de transmettre des informations aux CPF

4. Cadre Temporel

Le temps nécessaire pour le déroulement du module I sur le terrain est une journée.

5. Exposé de la formation

Les points clés à toucher pendant ce module sont :

- A) La définition du contexte et de l'objectif du comité villageois
- B) La définition des valeurs et des principes du travail
- C) L'élaboration d'une feuille de route
- D) L'élaboration de règlement intérieur du comité villageois

A) La définition du contexte et de l'objectif du comité villageois

Un comité villageois est un ensemble de personnes, élus par la population local, qui se regroupe autour d'un objectif commun dans un contexte spécifié.

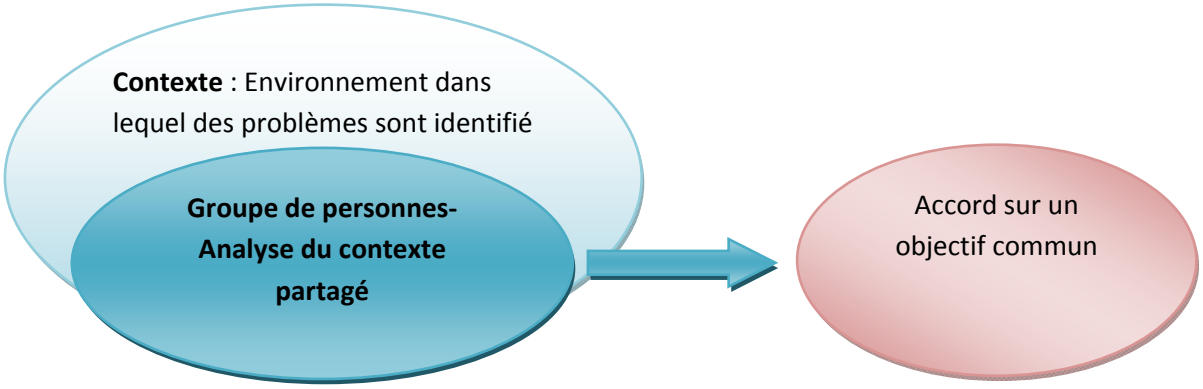

Pour les CPF le contexte était grosso modo déjà prédéfini dans la Décision n 1345/D/MINEF/CAB:

> « La participation pleine et entière des populations est considérée dans la nouvelle loi forestière comme une condition essentielle pour la réussite de la nouvelle politique forestière. Cette participation vise à faire des populations, de véritables partenaires de l'Etat pour la sauvegarde de l'environnement en général et des forets en particulier. L'Etat et la population conjuguent leurs efforts pour la sauvegarde et la préservation du patrimoine national. Les CPF auront un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'un système d'aménagement rationnel et durable des forêt environnantes» L'objectif général d'associer les populations à la gestion d'un massif forestier communal (ou UFA), en plus que cela soit imposé par la législation, c'est avant tout, de les responsabiliser par rapport à la valorisation rationnelle des ressources naturelles qui les entourent (faunique, ligneuse et non ligneuse), de les sensibiliser sur l'importance des initiatives locales par rapport à cette valorisation et d'intégrer celles-ci dans les plans d'aménagement forestier, d'éviter les conflits suscités entre les différentes parties prenantes riveraines au massif, de partager leurs connaissances sur le milieu forestier.
>
> Les rôles et les responsabilités des CPF est : L'information, l'animation et la sensibilisation des villageoises, la participation à l'élaboration des plans de gestion forestière, la participation à l'exécution des travaux en foret et la surveillance et contrôle.

En marge de cette contexte et objectif commune, chaque CPF, en fonction de l'histoire de sa création, de l'environnement dans lequel il évolue a une identité qui lui est spécifique et un objectif qui lui est propre ; qui reflète les préoccupations et soucis spécifiques de la localisation.

Pour identifier quel sera le focus du travail, les CPF doivent avoir une réflexion interne. Dans le processus de définition des objectifs les membres des CPF doivent inclurent la population locale, qu'ils représentent. L'information et l'implication de la population pendant ce processus, montre à la population que leurs soucis sont pris en compte et ca peux renforcer la confiance de la population dans le CPF.

Méthode proposée :

- Brainstorming interne avec tous les membres du comité villageois
- Proposition des résultats à la population locale pendant une réunion sectorielle
- Impliquer des préoccupations de la population locale dans la définition des objectifs
- Capitalisation des objectifs et vulgarisation pendant la prochaine réunion sectorielle
- Affichage des objectifs au bureau

B) <u>La définition des valeurs et des principes du travail</u>

Le CPF doit également définir les valeurs et principes éthiques de leur travail. Des valeurs et principes éthiques principales sont élaborés ensemble avec tous les membres et ils sont partagés par tous les membres. L'implication des tous les membres peut augmenter énormément en fonction de confiance et du fait qu'ils se reconnaissent dans l'institution CPF. La définition des valeurs et principes éthiques principales du CPF vont faciliter le bon fonctionnement du groupe :

Exemples sont :

la transparence dans la gestion des ressources

la démocratie dans la prise des décisions

le respect et le non discrimination, etc.

un mode de la prise de décisions (juste et transparent, p.ex. le consensus)

Méthode proposée:

- Réflexion sur les principes et valeurs du travail est fait en interne : Tous les membres du CPF doivent être présentés et impliqués dans cette étape. Chacun des membres doivent exprimer quels sont des valeurs et principes du travail qu'elle ou il trouve important. Chacun prendre la parole et des autres membres écoute ce qu'elle ou lui souhaite à dire.
- Il suive une discussion, qui sera modérer par le CFC.
- Le CPF est le représentant de la population local. Des principes et valeurs du travail doivent également être présentés et complétés par eux.
- Le document final, qui capitalise des valeurs et principes communs concernant le travail dans le CPF sera élaboré et affiché au bureau du CPF.

C) <u>L'élaboration d'une feuille de route</u>

La feuille de route est un document de politique général qui résume la vision de l'association, l'esprit dans lequel elle entend travailler et les priorités d'action qu'elle s'est donnée. C'est mieux de l'élaborer et de l'accompagner par un PV signé par tous les membres. L'élaboration du projet associatif demande un travail approfondie et une vérification avec la population. Si la population n'est pas impliquée, la conséquence directe est qu'il n'y a pas toujours de cohérence entre des besoins réels sur le terrain et les réponses proposée par l'association. Une autre observation est quant la feuille de route n'était pas élaboré, les membres n'ont pas toujours une vision claire. La

feuille de route est un guide pour l'action. La feuille de route doit être régulièrement révisée et s'adapter aux nouveaux besoins du groupe cible mais aussi dans l'association.

La feuille de route est un outil :

- **de communication interne pour l'ensemble des membres :** Présentant une analyse partagée par tous, donnant les objectifs du CPF, des valeurs, des principes éthique, ses modes d'intervention et ses priorités d'action, il détermine la motivation et l'engagement des membres.

- **de communication externe :** c'est un outil de visibilité pour le CPF et lui permet de mieux communiquer et présenter à la manière structurée ses activités avec des points clés.

- **pour l'évaluation** : La feuille de route peut revenir à chaque moment pour vérifier que les actions qu'elle met en œuvre sont en adéquation avec des orientations stratégique.

Méthode proposée :

La démarche ici est de s'assurer de l'adhésion de chacun et d'éviter toute frustration. Le CFC sert comme modérateur pendant ce processus. Il sert aussi comme personne ressource externes et il peut apporter un regard plus critique et distancié.

- Tous les membres pourront faire une réflexion sur les activités à mener à l'avenir : par exemple pendant un brainstorming en plénière.

- Il faut identifier des priorités des activités à mener : Quelles sont des activités qui sont les plus urgentes ? (les activités doit être liées aux objectifs qui ont été élaborés avec la population, voir point A)

- Les membres vont identifier 03 à 04 priorités d'action (il est préférable de se concentrer sur quelques priorités qui correspondent aussi avec les capacités des membres) →pendant cette activité chacun est demandé de donner son avis

- Valider la feuille de route ensemble : cette démarche permet à chacun de dire s'il valide la feuille de route ainsi défini par les priorités choisies (p.ex. signature PV)

- Enfin il faut choisir qui sera responsable pour l'écriture de la feuille de route ; la structure proposée est la suivante:

1. Présentation de l'organisation/CPF (=L'objectif, les principes et valeurs)

2. Positionnement Stratégique (=Priorités d'actions pour l'association), ex. structure:

activité	Période	responsable	partenaire
….	…..	….	…. ?

D) <u>L'élaboration de règlement intérieur du comité paysans forêt</u>

Grace a la décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 les comités paysanne foret sont reconnu par la loi. Le mandat, le rôle et les responsabilités, la composition CPF ont été définis par la décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999, *<u>mais le texte n'impose ni le règlement intérieur, ni le statut</u>*. La création de CPF n'est même nécessaire que lorsqu'il n'existe aucun groupement ou comité qui puisse représenter la population locale. D'autres organisations villageoises peuvent donc jouer le rôle d'interlocuteurs privilégiés vis-à-vis de l'administration

forestière. Dans le cas où cette organisation représente plusieurs villages et peut jouer le rôle de porte parole pour chacun de ces villages, il ne sera donc pas non plus indispensable de créer de nouvelles structures (CPF) dans chaque village.

La composition des CPF dans la décision n°1354/D/MINEF/CAB: Le chef du village ou un représentant des Chefs de village (cas d'un secteur) Un membre du Comité de Développement du village Un représentant des élites intérieures Un représentant des élites extérieures Deux représentants des associations de femmes Un représentant des planteurs Un représentant des jeunes.

C'est aux membres du CPF eux même, de bien clarifier le règlement intérieur. Le règlement intérieur de la organisation, c'est-à-dire la clarification des postes, des responsabilités de chacun des membres, l'organigramme etc. sert comme la base pour le fonctionnement à l'avenir du CPF.
Le règlement intérieur est influencé par des objectives, des valeurs et des principes du travail et aussi des activités visées.
Les éléments à parcourir avec les membres des CPF sont:

- ✓ **Périodicité des réunions (par la décision n°1354/D/MINEF/CAB: ils se réunissent au moins quatre fois par année)**
- ✓ **Des postes et responsabilités dans le CPF (le président, le trésorier etc.)**
- ✓ **Des attributions des responsables**
- ✓ **L'organigramme**
- ✓ **Les valeurs de travail**
- ✓ **Le mode de prise des décisions**
- ✓ **Des sanctions disciplinaires**
- ✓ **Des personnes ou organes habilités à prononcer des sanctions**

La loi n'impose pas le statut à un comité villageois qui joue le rôle du CPF, c'est-à-dire les comités peuvent avoir un statut d'un GIC, d'une Association ou d'autres qui correspond avec leurs objectifs, leurs valeurs et principes de travail et le règlement intérieur.

Pendant l'élaboration du règlement intérieur le contenu de la décision n°1354/D/MINEF/CAB doit être respecté et le document servira comme un guide pendant la séance de travail.

Méthode proposée :

- L'élaboration du règlement intérieur doit impliquer tous les membres du comité villageois
- L'élaboration peut se dérouler pendant une grande réunion, qui réuni tout les membres des CPF autour d'une forêt communale (FC) ou par secteur
- Affichage de grands points qui compose des éléments du règlement intérieur
- Parcourir tous les points avec des membres du comité pour leur spécification
- Il faut un consensus entre tous les membres du comité concernant le règlement

6. Indicateurs

- PV des réunions pour la discussion sur les objectifs, des valeurs et des principes de travail
- Capitalisation des objectifs, des valeurs et des principes du travail des comités villageoises
- Elaboration d'une feuille de route par les CPF (accompagné par PV)
- Elaboration et capitalisation du règlement intérieur du comité paysan forêt, signé par tous les membres

7. Annexes

Documents accompagnant la formation :

- Décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999
- La proposition du règlement intérieur des CPF
- Guide juridique des organisations de la société civile au Cameroun

Matériels utilisés pendant le déroulement du module

- Flipchart (& -papier)
- Marquer
- Si accessible : Outils ZOPP (Tableau, cartes etc.)

Références bibliographiques :

- Programme d'Appui à la Structuration de la Société Civil (PASOC) (2009) : Guide juridique des OSC au Cameroun. Cadre légal et principes de gouvernance. PASOC. Yaoundé. Cameroun.
- Associations partenaires de AIDES en Afrique Centrale (2006) : Synthèse formation vie associative, Libreville, Juillet/Septembre 2006.

ANNEXE 5 : Modèle d'exposé fait lors des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL
MESSONDO, LE 17 DECEMBRE 2010.

L'EXPOSE DU CTFC

PLAN DE L'EXPOSE

Introduction

1- Objectif de notre rencontre
2- Présentation de l'ACFCAM
3- Présentation du PAF2C
4- Présentation du CTFC
5- Qu'est ce que le CTFC et ses partenaires ont déjà fait à Messondo dans le cadre de ce programme ?
6- Actions en cours dans la commune de Messondo par le CTFC
7- Rôle des CFC
8- Rôle des CPF
9- Activités Genre et de lutte contre le VIH
10- Actions à venir
11- Rôles des conseillers municipaux
12- Quelques défis

Introduction

Localisation de la forêt communale dans la commune de Messondo

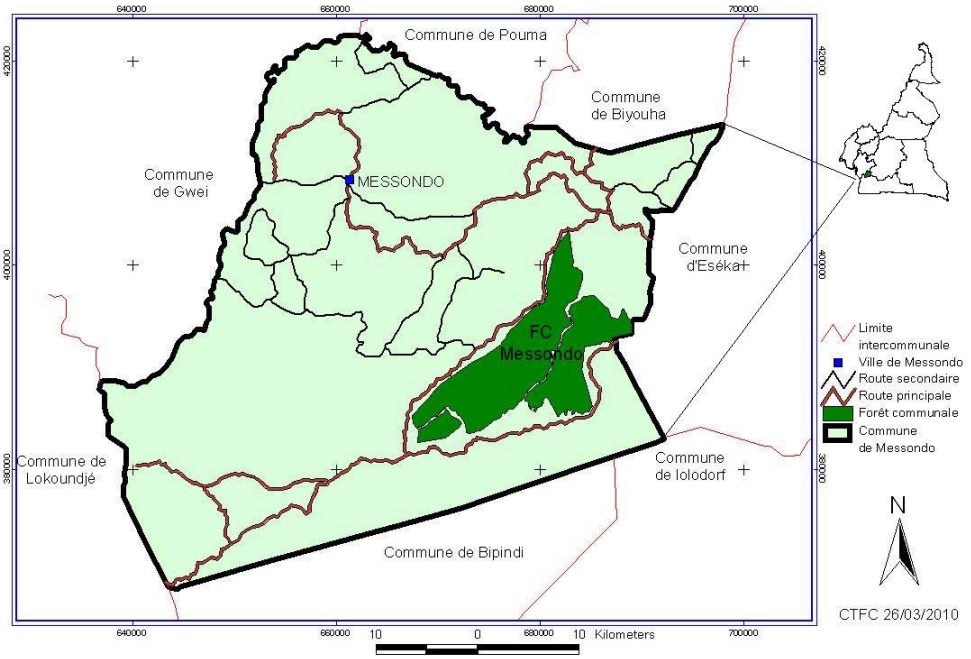

Villages riverains de la Forêt communale de Messondo

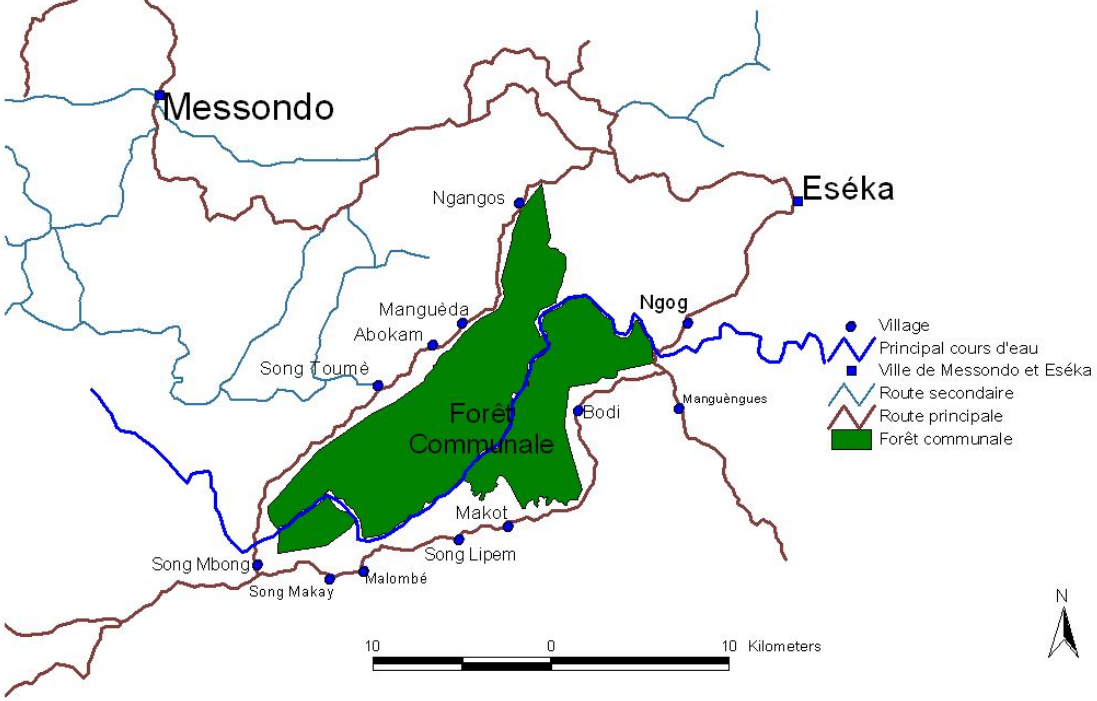

1- Objectif de la rencontre

Sensibiliser les élus locaux (Maires et conseillers municipaux) sur leur rôle en matière de foresterie communale.

Nous croyons que la Foresterie communale constitue une source de richesse, une source de revenue, une source d'emploi… susceptible de contribuer au développement socio économique de la commune de Messondo.

A condition qu'elle soit gérée de manière durable (en terme de respect des techniques et normes d'exploitation et d'aménagement, en terme de négociation des contrats, en terme de gouvernance dans la gestion des revenus générés…) de manière à satisfaire vos besoins, sans toutefois compromettre ceux de vos enfants et petits enfants.

Telle est notre motivation, telle est la volonté de Mr le Maire qui a sollicité notre appui afin de l'aider à atteindre les objectifs de développement qu'il nourrit pour cette commune

2- Présentation de l'ACFCAM

En s'inspirant des opportunités offertes par :

- la loi forestière de 1994
- le processus de décentralisation en cours au Cameroun

ACFCAM : Association des communes forestières du Cameroun est créée en 2005.

Cette association devait réunir les communes ayant des intérêts et des objectifs communs à savoir promouvoir la protection et la gestion durable des forêts communales du Cameroun

Aujourd'hui en 2010, 80 communes sont adhérentes à l'ACFCAM parmi lesquelles la commune de MESSONDO.

En 2006, le rapprochement de ces Maires avec la FNCOFOR de France va aboutir au montage d'un projet de coopération décentralisée et à la signature d'un protocole d'accord relatif à la création du PAF2C

3- Présentation du PAF2C

Le PAF2C : Programme d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Communale au Cameroun.

Ce programme va par la suite recevoir les accords de financement : FFEM, GTZ-DED, PSFE, le FEICOM, et les communes membres.

L'objectif global de ce programme est d'améliorer la protection et la gestion des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales.

Cet objectif global se décline en 6 composantes :

1- Appui institutionnel à la création des FC

2- Aménager et gérer durablement les FC

3- Valoriser les produits de la FC

4- Améliorer le niveau de vie, Plan Développement Communaux

5- Limiter les Impacts environnementaux, lutte contre les changements climatiques

6- Pérennité du CTFC et Cellules de foresterie communale

Compte tenu du caractère technique des activités de ce programme, L' ACFCAM va procéder par la suite, à la création d'un organe d'exécution de ce programme : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

4- Présentation du CTFC

Le CTFC : Centre Technique de la Forêt Communale est le maître d'œuvre, l'organe d'exécution de ce programme. Il comprend :

Un Directeur, Un Directeur Technique, 2 Assistants Technique de la coopération allemande, 2 chefs d'antennes, un Responsable SIG/BD/Site internet, Une comptable et une secrétaire. Son siège est à Yaoundé.

5- Qu'est ce que le CTFC et ses partenaires ont déjà fait à Messondo dans le cadre de ce programme ?

Dans le cadre de ce programme, le CTFC apporte :

- Appui technique au processus de classement et d'aménagement de la forêt communale environ 15 millions de la GTZ
- Appui conseil au Maire (Plusieurs ateliers de formation des Maires sont organisés) évalué à des millions de frs,
- Renforcement des capacités de la CFC : organe technique de la commune en matière de foresterie (plusieurs sessions de formation organisées, appui technique et contributions financières et matérielle). Evalué à des millions frs depuis le démarrage des formations
- Renforcement des capacités des receveurs municipaux
- Mise en œuvre de projets spécifiques : projets FGSC, VIH/SIDA et genre (en cours) encore évalué à des millions de frs.
- Montage dossier FEICOM en collaboration avec la Mairie. Le FEICOM met à la disposition de la Mairie prés de 80 Millions de Francs pour finaliser les études d'impact et l'Unité de transformation de bois.

Appui du CTFC et des ses partenaires à la Commune de MESSONDO Dans le cadre de la forêt communale estimée à plusieurs dizaines de Millions sur la base de ce que nous venons de vous énoncer.

6- Actions en cours dans la commune de Messondo par le CTFC

Mise en œuvre du projet FGSC

Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C).

Objectif :

- Améliorer et créer un cadre pour la gestion forestière communale durable à travers l'implication soutenue des populations locales ;
- Contribuer à la révision de la législation forestière au Cameroun en faveur d'une gestion décentralisée des ressources forestières.

But du projet :

- Renforcer les capacités des acteurs de la foresterie communale
- Améliorer la concertation entre les structures locales représentatives de la population et l'exécutif communal
    - Formation des CFC (Don de moto, équipement des CFC etc…)
    - Préparation du processus de mise en place des CPF
    - Réunion de concertation de toutes les parties prenantes au sein de la commune (MINFOF, Sous-préfecture, chefs de villages, commune, etc.)
    - Réunions de sensibilisation dans les villages
    - Réunions de sensibilisation et préparation des élections dans les secteurs CPF
    - Mise en place des CPF dans les villages autour de la forêt communale (au total 6)

7- Rôles des CPF

Sont considérés comme

- une forme d'organisation villageoise pour la GRN;
- structures intermédiaires privilégiées entre l'administration forestière et les populations locales,
- organes de consultation, de négociation et de participation à la gestion des ressources de la forêt;
- organes de représentation des populations auprès de l'administration de l'environnement et des forêts;
- Informer, animer et sensibiliser les populations des villages en matière de préservation du patrimoine communal
- Participer à l'élaboration des plans de gestion forestière
- Participer à l'exécution des travaux en forêt:
- Surveiller et contrôler l'exploitation illégale
- participer au développement et à la gouvernance local

Les Conseillers municipaux ont un rôle très important à jouer dans ces CPF

8- Rôle des CFC

Par contre la Cellule de foresterie communale est le service technique de la commune en matière de foresterie : Ingénieur ou technicien des eaux et forêts

- Suivi des activités d'aménagement (inventaire aménagement, inventaire d'exploitation, plan de sondage etc…
- Suivi des activités d'exploitation de la FC
- Coordination des activités des CPF

- Archivage des données relatives à la gestion de la forêt communale
- Rapport d'activité annuelle de la forêt communale
- Dans certaines communes de l'ACFCAM, les revenus de la forêt communale s'évaluent à plus de 70% du compte administratif.

9- Activités Genre et de lutte contre le VIH/Sida

- Les conseillers doivent veiller à l'équité dans la dotation budgétaire pour les personnes marginalisées et les minorités
- Place des femmes et des minorités dans les activités communales et leur rôle de leadership
- Des actions sont entreprises en collaboration avec l'appui du CTFC pour lutter contre la propagation du VIH/Sida à travers l'abstinence et la fidélité
- Organisation des causeries éducatives, des séminaires de formation sur le port du préservatif dans les villages, dans les Ets scolaires (lycées, CETIC) ;
- Sensibilisation des populations pendant les grands évènements publics (11 fev, 20 Mai, journées mondiales…)
- Formation des points focaux et/ou correspondant communal (CC) VIH
- Campagne de dépistage et prise en charge des séropositifs
- Appui matériel
- Suivi des activités points focaux dans l'ensemble des communes forestières membres de l'ACFCAM

10- Actions à venir

a. Accompagnement dans l'exploitation de la forêt communale

TDR, Contrat type (Conseiller la Mairie pour éviter de faire des Contrats qui privent la commune de ses ressources. Un contrat type est proposé et nous appuierons également la Mairie pour mobiliser des partenaires crédibles.)

A travers ces contrats type, il est aussi question de mettre l'information à la disposition des élus que vous êtes (volume exploité, prix de vente, revenus générés etc…)

b. Renforcement des capacités des CFC et CPF

A travers la formation, dotation matériel (ordi complet)

c. Mise à la disposition de la Mairie début Janvier d'une moto pour les activités de foresterie communale et de surveillance du massif forestier communal

11- Rôles des conseillers municipaux

- s'impliquer sur les activités de lutte contre l'exploitation illégale des bois
- Donner une place considérable à la foresterie communale lors du vote du budget communal ; (source de revenus, source d'emploi, Fonctionnement de la Cellule de foresterie communale)
- informer / sensibiliser les communautés sur les questions de foresterie;
- Impliquer et informer les populations sur la gestion des revenus de la forêt communale

- Collaborer étroitement avec les CPF,
- Veiller à la bonne utilisation des revenus issus de l'exploitation forestière en faveur des populations, *etc*.
- Que les conseillers considèrent la lutte contre le VIH comme une urgence et y affectent des ressources nécessaires

12- Quelques défis

La continuité de l'action du CTFC au niveau communal reste un défi

- le budget communal devra prendre en compte le fonctionnement et les activités de la forêt communale et de la CFC,
- le budget communal doit prendre en compte la lutte contre le VIH sida
- L'exécutif communal devra penser à la stabilité des agents de la CFC
- Le budget communal doit prendre en compte la cotisation de la Mairie aux activités de l'Association des Communes forestières du Cameroun qui est à l'origine de tous les projets que nous venons de lister. Au regard des avantages tirés du PAF2C le Conseil municipal de Messondo doit faire de sa cotisation auprès de l'ACFCAM une priorité ; condition nécessaire pour continuer à bénéficier de l'appui du CTFC

Contribution du CTFC pour la bonne tenue de ce conseil d'un montant de 233 000frs (perdiem des élus et rafraîchissement).

Merci de votre aimable attention

Merci de votre aimable attention

ANNEXE 6 : Modèle de fiche de suivi des activités du projet

Commune de Dimako	
volet 1: Création des structures représentatives locales	
Sous-volet	
activité	
date/période	
responsable	
budget	
objectif	
résultat attendu	
résultat réalisé	
observations (difficultés etc.)	
prochaines étapes	
volet 2: Renforcement des capacités-Formation	
Sous-volet	
activité	
date/période	
responsable	
budget	
objectif	
résultat attendus	
résultat réalisé	
observations (difficultés etc.)	
prochaines étapes	

volet 3: Communication-Information	
Sous-volet	
activité	
date/période	
responsable	
budget	
objectif	
résultat attendu	
résultat réalisé	
observations (difficultés etc.)	
prochaines étapes	
volet 4: Valorisation des acquis –Révision législation forestière	
Sous-volet	
activité	
date/période	
responsable	
budget	
objectif	
résultat attendu	
résultat réalisé	
observations (difficultés etc.)	
prochaines étapes	

Annexe 7 : Quelques activités en images

1 : Atelier de lancement du projet

2 : Le Directeur du CTFC et le Chef du Projet FGSC

3 : cérémonie de remise du matériel aux Communes

4 : Les Assistants Techniques nationaux et expatriés du CTFC en activité sur le terrain

5 : Les activités VIH lors des élections de CPF

6 : la sensibilisation au genre lors des élections de CPF à Djoum

7 : le CTFC au Conseil municipal à gari Gombo

8 : séance de formation des CFC à Lomié

9 : Mission de suivi à Messondo

10 : lutte contre l'exploitation illégale à Messondo